eaupont 2010

BEAUPONT (Ain) - Route de Saint-Amour

Gerrand, édit. Bourg

Sommaire



18 décembre 2009 : neige sur les feuilles d'Or.



60

61

2009 : Défilé humoristique.

2	Edito du Maire
3	Le conseil municipal, les commissions communales, les représentations
4	Les employés communaux, les finances
5	Les principaux achats, les grands travaux
12	Le Centre Communal d'Action Sociale
13	La Communauté de Communes du Canton de Coligny
17	Le regroupement pédagogique intercommunal Beaupont-Domsure
19	La compagnie des sapeurs pompiers
20	La vie associative
34	La vie paroissiale
35	Les conscrits, la photo souvenir
36	Les classards, la photo souvenir
37	L'extension du Foyer d'adultes médicalisé Saint-Joseph
41	Infos utiles
49	Le recensement de la population de l'année 2007
51	Une page d'histoire : les maires de Beaupont
55	L'état civil depuis 2006



Bienvenue eu Tour de France 2010

Le calendrier des fêtes



Par Georges GOULY, Maire de Beaupont

EDITO du Maire

Avec l'aménagement progressif du centre bourg, notre village a connu une véritable cure de jouvence ; d'importants travaux réalisés grâce au dynamisme d'une équipe municipale bien décidée à faire bouger les choses.

De la chaussée aux trottoirs, de la mise en souterrain des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public), de la reprise de nombreuses évacuations d'eaux usées, en passant par les espaces publics et paysagers, tout a été repensé pour améliorer le cadre de vie des habitants et leur sécurité.

Tout n'est pas parfait, loin s'en faut, mais vos nombreux témoignages, vos remarques et questionnements aussi nous encouragent à développer de nouveaux aménagements. Nous avons besoin de chacune et chacun d'entre vous pour alimenter sur ces dossiers, nos prises de positions et décisions.

L'évolution démographique (+ 10 % en 5 ans) avec l'arrivée de nouveaux ménages nous a conduit cette année à porter plus particulièrement nos efforts sur l'adaptation des locaux scolaires.

Avec l'ouverture inattendue d'une 5ème classe, l'agrandissement des écoles et la restauration de la cantine se sont avérés indispensables. Ces réalisations sont le signe tangible d'un renouveau de la population.

Cette série d'investissements conséquents engagée ces dernières années, et particulièrement sur 2009, nous invite à une pause budgétaire sur 2010, une saine et prudente gestion pour ne pas peser davantage sur la fiscalité des ménages.

Des équipements bien que nécessaires comme la future salle des fêtes et la restauration de l'église sont momentanément différés. Pas de grands travaux cette année mais la poursuite des travaux de réfection des appartements communaux par exemple.

Je souhaite que ce bulletin vous aide à mieux appréhender l'action de vos élus dans les domaines les plus divers et celle des bénévoles qui s'animent au sein des associations pour un village toujours plus vivant.

Nous traversons des moments difficiles avec une crise économique et sociale qui affecte de nombreux foyers jeunes et moins jeunes. Il ne faut pas perdre espoir, éviter le repli sur soi. L'écoute et la solidarité sont des valeurs humaines que notre société n'a pas complètement proscrites. En tout cas les portes de la mairie sont ouvertes aussi à celles et ceux qui souhaitent aborder leurs problèmes ou situations particulières dans le respect évident de la plus stricte confidentialité.

Votre équipe municipale, unie et dévouée, se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2010.

Le conseil municipal

(issu du scrutin du 9 mars 2008 et installé le 14 mars 2008)



De gauche à droite, Debout : Georges GOULY, Georges PUTHET, Christian MOREL, Jean-Noël BLANC, Patrick BOUILLOUX, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Nelly ROUSSELOT Assis :

Guy MOREL, René PUTIN, Colette LOMBARD

Georges GOULY, maire Colette LOMBARD, 1 er adjoint Christian MOREL, 2ème adjoint Guy MOREL, 3ème adjoint

Le Bourg Charangeat Ringe 1 Clos les Ferrières 04 74 51 25 19 04 74 51 26 15 04 74 51 26 71 04 74 51 22 20 Les conseillers
Jean-Noël BLANC
Patrick BOUILLOUX
Claude GRENIER
Gérard JANODET
Georges PUTHET
René PUTIN
Nelly ROUSSELOT.

Le Biolay Filion Cropet Les Ferrières La Croix Perron Le Mollard La Ferrière 04 74 51 27 05 04 74 42 79 72 04 74 51 25 51 04 74 51 29 13 04 74 51 21 47 04 74 51 25 03

Les commissions communales placées sous la présidence du maire -

Voirie: Christian MOREL (responsable), Jean-Noël BLANC, Patrick BOUILLOUX, Claude GRENIER

Bâtiments : Guy MOREL (responsable), Jean-Noël BLANC, Gérard JANODET, Claude GRENIER, Colette LOMBARD, Christian MOREL,

Georges PUTHET, René PUTIN

Finances: Colette LOMBARD (responsable), Gérard JANODET, Christian MOREL, Guy MOREL, Georges PUTHET, René PUTIN,

Nelly ROUSSELOT

Affaires scolaires: Colette LOMBARD (responsable), Patrick BOUILLOUX, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Nelly ROUSSELOT

Sports : René PUTIN (responsable), Jean-Noël BLANC, Georges PUTHET **Relations avec les associations :** Guy MOREL, Colette LOMBARD

Les représentations diverses - membres titulaires uniquement

Communauté de Communes du Canton de Coligny : Georges GOULY, René PUTIN

Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain : Guy MOREL

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et Solnan : Christian MOREL, Claude GRENIER

Syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse-Revermont : Christian MOREL, Claude GRENIER

Syndicat intercommunal à vocation scolaire : Colette LOMBARD, Nelly ROUSSELOT Syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône : Georges GOULY, Jean-Noël BLANC

Syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont: Georges GOULY

Association « route fleurie de la Haute Bresse » : Colette LOMBARD

Prévention Routière : Patrick BOUILLOUX

Chargé des questions de défense du Territoire : Christian MOREL

les employés communaux



Jean-Luc Bouvard



Colette Putin



Johan Perreal

Ils sont cinq, à votre service tant pour les démarches administratives que pour l'entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, la surveillance des enfants à la cantine...

Ce sont les employés municipaux : Jean-Luc BOUVARD, Johan PERREAL, Colette PUTIN et Séverine MAZOYER (techniques), Liliane MOIRAUD (administratif).

Après le départ volontaire d'Albert JANICHON, Johan a été recruté le 24 septembre 2007 à raison de 25 heures hebdomadaires à Beaupont. Il complète son temps à la commune de Domsure pour 10 heures par semaine. Il est plus particulièrement affecté à l'entretien des espaces verts et des bâtiments. On peut également l'apercevoir tous les matins au portail de l'école pour accueillir les enfants à la descente du car scolaire.



Liliane Moiraud

Une embauche toute récente, celle de Séverine MAZOYER qui assure depuis le 10 janvier 2010 la surveillance des enfants lors du deuxième service à la cantine et la récréation. Elle effectue 1 h 25 par journée scolaire. Bienvenue à Séverine!

Ils travaillent en parfaite harmonie. La qualité de leur service et leur disponibilité sont largement appréciées de la population.

Coordonnées de la mairie Tél. 04.74.51.21.62 - Fax 04.74.51.24.77 E.mail : mairie.beaupont@wanadoo.fr Secrétariat ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 à 12 h

Séverine Mazoyer



Budget de fonctionnement - Réalisé en 2009

Dépenses

Charges à caractère général (eau, électricité, combustible, entretien bâtiments, voies et réseaux, matériel, assurances, téléphone...)

Charges du personnel

Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations, contributions à divers organismes publics...)

Remboursement des emprunts - intérêts

Equipement mobilier école publique

73 703,36 112 779,39

66 886,16

8 587,49

TOTAL

261 956,40

Recettes

Produits des services (concessions du cimetière, remboursements divers)

Impôts et taxes

(contributions directes et indirectes)

Dotations, participations et subventions (de l'Etat, du Département, des Groupements de Collectivités...)

Autres produits de gestion courante

Produits exceptionnels

2 164,27

150 976,68

133 353,07 125 392,65

855,35

412 742,02

Budget d'investissement - Réalisé en 2009

Dépenses



Recettes

Fonds de compensation TVA	77 662,00
Fonds de réserve -	
Excédent de fonctionnement	79 563,25
Cautions logements	625,00
Aménagement du centre bourg	
- 3ème tranche	1 305,74
Extension école publique	56 315,70
Etude plan de mise en accessibilité voirie	
et bâtiments publics	512,10

TOTAL

215 983,79

2 829,74

Les principaux achats en matériel depuis 2006

Montant TIC

2006 Débroussailleuse (16 983 €)

Ordinateur et imprimante secrétariat mairie (3 187 €)

Logiciel informatique (226 €)

2 ordinateurs (dont 1 portable école) (2 085 €) Lot de 32 chaises salle réunion foot (594 €)

2007 Centrale alarme pompiers (1 110 €)

2008 Appareil photo numérique école (248 €)

Véhicule Peugeot Partner (10 676 €) Remorque BXX 241 véhicule (997 €)

Tondeuse Kubota (6 350 €) Souffleur Stihl (696 €)

Poste à souder (287 €) 5 tables, 5 chaises école (535 €)

2 tableaux école (357 €)

2 panneaux affichage mairie secrétariat

et extérieur (293 €)

Imprimante couleur mairie (79 €)

2009 10 tables, 20 chaises, tableau école (1 837 €)

Equipement ménage école : aspirateur, chariot... (993 €)
Lot vaisselle salle des fêtes : assiettes, couverts, verres (2 313 €)

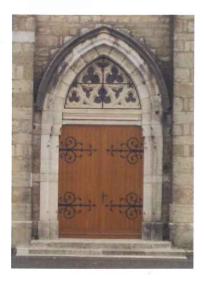
2006 à 2009 Renouvellement extincteurs (1 141 €)



Peugeot Partner

les investissements réalisés depuis 2006

Montant TTC



2006 Réfection du seuil et de la porte d'entrée de l'église par les entreprises Bersot, Riondy, Neveu (5 734 €)

3 000 € ont été financés par l'Espérance Beaupont-Domsure

2007 Equipement d'un dispositif de raccordement électrique sur 6 candélabres de l'éclairage public au centre bourg destiné

Remplacement des fenêtres du bâtiment salle des fêtes par

Remplacement des fenêtres du bâtiment salle des fêtes par l'entreprise Rodimb (Jean-Pierre Di Stefano) (29 075 €)

aux illuminations de Noël par l'entreprise Cégélec (1 686 €)

2007 Réparation de l'horloge de la mairie par les entreprises Monfroy et Guy Morel (732 €)

2007 Amélioration de l'éclairage de la bibliothèque par l'entreprise Guy Morel (1 277 €)

500 € ont été financés par l'association Mosaïque Beaupont Domsure

2007

19 octobre 2007



2008

2008

2008

2008

2008



Janvier-Février 2008 - Rafraîchissement des murs et plafond de la salle des fêtes par les employés communaux - A chacun sa tâche!

2008 Aménagement et mise en conformité électrique, téléphonique du local technique des employés communaux (ancienne scierie) par l'entreprise Guy Morel (12 607 €)

Mise en conformité électrique de l'école et de la cantine par l'entreprise Guy Morel (3 888 €)

Participation financière aux travaux de la garderie périscolaire engagés par la commune de Domsure (5 040 €)

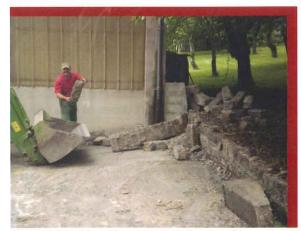
Achat des anciens garages de la latterie à la SCI du Revermont 1984 (112 042 €)

Remplacement des fenêtres et huisseries sur la façade Est de la cantine et logement, de deux portes à la cantine par l'entreprise Rodimb (7 000 €)

Acquisition sous forme de location d'un photocopieur couleur à la mairie



22 juin 2008 – Changement des portes du local technique place de l'église



8 juin 2008 – Démolition du muret et de la clôture dans la cour de l'ancienne école des filles

2009 Adhésion au programme de résorption des zones blanches ADSL auprès du Syndicat d'Electricité de l'Ain (3 000 €)

2009 Changement évier et chauffe eau salle des associations (1 258 €)

Changement de fenêtres dans les logements de la poste et de l'ancienne école des filles : travaux à intervenir début 2010 (Devis de 5 918 €)

Lotissement de la Croix Perron



Réunion de lancement du chantier



2 octobre 2006 - Bornage des parcelles



25 octobre 2006 - Le chantier débute



23 septembre 2009 - Préparation des espaces verts par l'entreprise Delay-Moiraud

Dans notre précédent bulletin municipal, nous faisions état d'un habitat futur : le lotissement de la Croix Perron. 9 parcelles d'une superficie variant de 1 133 m² à 1 401 m² ont été aménagées et vendues.

Outre les aménagements nécessaires à la viabilisation de ces parcelles – voirie, trottoirs, espaces paysagers -, il a fallu prévoir l'extension des différents réseaux d'électricité, éclairage public, téléphone ainsi que les réseaux d'assainissement séparés (eaux usées et eau pluviale).

Les travaux, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet IG2 de Lons le Saunier puis Bouillier Digard de Saint Amour, débutés en octobre 2006, viennent de se terminer. Ils ont été réalisés par les entreprises Cannard de Condal avec deux sous-traitants (Sacer Sud Est de Saint Denis les Bourg pour la voirie et Delay-Moiraud de Domsure pour les espaces verts) et l'entreprise Cégélec sous maîtrise du Syndicat d'Electricité de l'Ain pour les réseaux secs.

Le coût global de l'aménagement s'élève à 280 877 € TTC financé principalement par la vente des parcelles à laquelle s'ajoutent des subventions du Conseil Général de l'Ain et du Syndicat d'Electricité de l'Ain.

Une 10ème parcelle, indépendante mais contiguë au lotissement, raccordable aux différents réseaux, a également été vendue.

La 3ème tranche de l'aménagement de la traversée du village (entrée Ouest)



8 septembre 2008 - Vue depuis le centre bourg



Réunion de chantier studieuse et pluvieuse



31 juillet 2008 - Depuis le pont du Sevron

L'aménagement du centre bourg, avec sa traversée, ses espaces publics et ses équipements, a été planifié sur une dizaine d'années pour répondre aux problèmes de sécurité, d'accessibilité et de qualité du cadre de vie des habitants.

Le dernier programme de travaux, conduit sur 2007 et 2008, sous maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain, était estimé à 577 618 € TTC, dont 104 751 € pour l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public.

Entreprises retenues : groupement d'entreprises Eurovia Piquand de Viriat pour le gros œuvre, Citéos d'Ambérieu en Bugey pour l'éclairage public, Cégélec de Péronnas par le biais du Syndicat d'Electricité de l'Ain pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, Delay-Moiraud de Domsure pour les aménagements paysagers.

Au final, le coût de l'opération s'élève à 554 000 € TTC.

Le financement est bouclé par des subventions à hauteur de 167 700 €, un emprunt de 300 000 €, le solde sur nos fonds propres pour 86 300 €.



Février 2010 - Depuis le pont du Sevron après travaux

Extension de l'école publique

L'ouverture d'une 5ème classe au sein de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à la rentrée scolaire 2008 a conduit la municipalité à créer une nouvelle salle de classe pour la rentrée 2009,

Devant l'urgence de la situation, cette 5ème classe s'est installée en lieu et place de la cantine. Celle-ci a été transférée à la salle des fêtes jusqu'en janvier 2010 avec toutes les contraintes que cela suppose : déplacements encadrés des enfants aller et retour, désaffectation momentanée de la salle des fêtes...

L'extension projetée, (109 m² dont 60,43 m² pour la 3ème salle de classe), a invité la commission des bâtiments à mener une réflexion plus globale sur la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un renforcement de la protection et de la défense incendie, une meilleure isolation, un procédé de chauffage plus économique, la conversion des bûchers en salle de rangement et salle informatique ainsi que la création d'un bureau de direction.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, nous avons repensé le mode de chauffage sur l'ensemble du bâtiment. A ce jour, l'essentiel des besoins énergétiques est assuré par une pompe à chaleur air – eau qui permet de réduire les coûts et de répondre à la protection environnementale,



19 février 2009 - Les bûchers se vident

Les travaux, confiés à François Guyon de Nanc les Saint Amour pour la maîtrise d'œuvre, Apave pour le Contrôle Technique, ont débuté le 23 février 2009.

Entreprises retenues -

- Maçonnerie : A2P Poupon de Cras sur
- Charpente couverture : Giraud de Saint Etienne du Bois,
- Menuiserie: Beal de Montrevel en Bresse,
- Plâtrerie peinture : Perrotin de Meximieux,
- Carrelage : Berry de Saint André de Bâgé,
- Electricité : Pieraut de Saint Amour,
- Plomberie chauffage : Brachet Comtet de Bourg en Bresse.

Le coût global des travaux, honoraires compris, s'élève à 216 436 € TTC.

Le financement a été assuré par des subventions pour 103 966 €, un emprunt de 100 000 € et des fonds propres pour 12 470 €.



Peut-on imaginer que la salle Informatique était un bûcher?



Auvent après travaux, le 17 décembre 2009.



Décembre 2009 - la nouvelle salle de classe.



18 juillet 2009 - Les élus de Domsure se sont déplacés pour visiter le chantier.

Mise aux normes de la cantine

Dans la continuité de l'aménagement des locaux scolaires, la mise aux normes de la cantine s'est avérée indispensable. Une rénovation totale s'est imposée avec un espace cuisine totalement réaménagé. La réorganisation des lieux et un nouveau matériel ultra performant impliquent également un changement dans les pratiques culinaires et un service en deux temps. Globalement, le confort des enfants et leurs moments de récréation devraient s'en trouver nettement améliorés.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée à François Guyon, le contrôle technique à Apave.

Les travaux ont été exécutés par A2P Poupon de Cras sur Reyssouze pour la maçonnerie, Pi Install de Montrevel en Bresse pour les panneaux isolants, Plâtrerie Peinture du Revermont de Saint Amour pour la peinture, Marc Poncet de Coligny pour la plomberie, Jean Calën de Beaupont pour l'électricité, BBFC de Montagnat pour l'équipement de la cuisine.

Le montant prévisionnel de cette réhabilitation s'élève à 95 000 € TTC (53 500 € TTC au titre des travaux et 41 500 € TTC pour le matériel). Le financement est assuré par des subventions à hauteur de 12 375 € et 82 625 € en fonds propres.

Les travaux, débutés le 12 octobre 2009, ont permis la réintégration de la cantine dans ses locaux dès le 11 janvier 2010.



C'est dorénavant dans un espace agréable que les enfants de l'école peuvent prendre leur repas du midi.

Un bel outil de travall pour Martine Grégaud, la cuisinière



Les enfants, ravis de la nouvelle cantine

Centre Communal d'Action Sociale

Ses membres

Suite aux élections municipales de mars 2008, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont été renouvelés.

Georges Gouly (président), Martine Grégaud, Murielle Grégaud, Jocelyne Grenier, Gérard Janodet, Colette Lombard, Morel, Georges Puthet, Nelly Rousselot, Patrice Villanova, Eliane Vitte.

Marie-Christine Pochon, Georgette Puvilland, Roger Bouilloux et Robert Grenier ont souhaité céder leur place. Qu'ils soient vivement remerciés pour leur engagement passé.



Ses ressources

Elles proviennent des fermages perçus pour des terrains agricoles sur les communes de Beaupont et Domsure aux lieux-dits l'Orphelinat, Champ de la Michonnière, l'Etang des Bois. Quelques 10 ha 50 sont loués à des agriculteurs de Beaupont. Le CCAS possède également 2 ha 38 de bois sur

Beaupont et Domsure.

Ses actions

Le CCAS est chargé d'examiner et d'émettre un avis sur les dossiers d'aide sociale. Il peut être amené à intervenir directement avec ses propres ressources sur des cas de difficultés très particulières et ponctuelles.

Traditionnellement, le CCAS organise le repas des anciens servi aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints le 2ème samedi de septembre. Jusqu'à l'année 2008, le comité des fêtes a apporté une contribution financière non négligeable à cette journée de retrouvailles. Une innovation très appréciée des convives pour l'édition 2009 : les repas ont été confectionnés et servis pour une grande part par les membres bénévoles du CCAS.

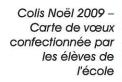
Juste avant Noël, les anciens de plus de 78 ans reçoivent un colis de Noël; des instants riches en échanges autour d'une tasse de café, d'un apéritif.

Une subvention annuelle est versée au club de l'amitié.

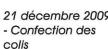
Marie-Louise Guillemoz et Marcel Beisson, doyens du repas des anciens du 12 septembre 2009



22 décembre 2009 - Louise Teppe, notre doyenne, reçoit son colis



21 décembre 2009 - Confection des





La Communauté de Communes du Canton de Coligny

A la suite des élections municipales de mars 2008, le conseil communautaire a été renouvelé. Il est présidé par Georges Gouly qui succède à Raymond Favier.

En bref, les principales actions engagées.

L'accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance constitue une préoccupation grandissante pour les nombreuses familles, un besoin de trouver une solution à la garde de leurs enfants.

Ce constat a invité la communauté de communes à étudier puis projeter l'implantation d'un pôle petite enfance sur la partie Sud du canton à Bény, au lieudit Le Poisiat, qui a ouvert ses portes le 4 janvier dernier.

Ce dispositif multi-accueil baptisé Caram'bole a une capacité de 30 places et occupe 6 personnes à temps plein. Le taux d'occupation n'est pas encore atteint.





La micro-crèche Car'hibou à Domsure.

Si le site de Bény répond pour une bonne partie aux besoins d'accueil de notre territoire, il est apparu opportun de réserver 9 places dans la réalisation d'une micro-crèche pour la partie Nord du canton sur la commune de Domsure, au cœur du village, à proximité de la garderie périscolaire et des écoles du regroupement pédagogique Beaupont – Domsure.





Le multi-accueil Caram'bole à Bény.

Cette micro-crèche expérimentale est la 3ème réalisée sur le département. Elle a ouvert ses portes le 2 novembre 2009 en ayant presque atteint son niveau d'occupation maximum, ce qui démontre de sa pertinence. Elle a été baptisée Car'hibou et emploie 4 personnes.

La direction des deux structures d'accueil est assurée par Isabelle Badoux qui peut être contactée au 04 74 30 41 53 pour toutes demandes de renseignements ou inscriptions éventuelles.

La Zone d'activité du Biolay

Sa viabilisation sur 11 hectares est à ce jour terminée. Elle dispose de tous les réseaux ainsi que d'une station de lagunage pour l'assainissement. Il ne manque plus que les entreprises ! Les efforts de prospection en ce sens n'ont pas encore permis de concrétiser une implantation. La carrosserie Darbon de Condal s'est rendue propriétaire depuis 2001 de 2 ha 50 de terrain. Les dirigeants de l'entreprise rencontrés en septembre 2009 nous ont fait savoir qu'ils envisageaient une réalisation immobilière dans les 4 ans qui viennent. En attendant, ils ont mis en vitrine un certain nombre de leurs remorques.

La société IDEC, Faubourg Promotion, a retenu 4 ha de terrain pour la réalisation d'une plateforme logistique, voire l'installation d'une entreprise agro-alimentaire.



D'autres contacts sont en cours avec des entreprises à caractère artisanal.

La conjoncture économique actuelle n'est pas très favorable à l'investissement industriel et commercial mais nous mettons tout en œuvre pour le développement de la communication sur cette zone en partenariat avec les chambres consulaires et plus particulièrement avec la Mission Economique de l'Ain, organisme chargé du développement économique auprès du Conseil Général de l'Ain. Un site internet et un dépliant spécifique sont en cours d'élaboration pour élargir géographiquement notre champ de communication, l'objectif étant de renforcer la notoriété et la visibilité de notre zone auprès des décideurs économiques extérieurs au département.

Un nouveau service, le Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

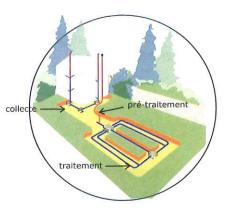
Les lois sur l'eau du 3 Janvier 1992 et du 30 Décembre 2006 imposent aux communes d'avoir procédé avant le 31 Décembre 2012 au contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif situées sur leur territoire et de mettre en place à cet effet un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La commune de Beaupont a transféré cette obligation à la Communauté de Communes afin de mutualiser les moyens techniques collect les charges de ce service.

Les objectifs du SPANC :

- veiller à la préservation de l'environnement, des ressources en eau et la salubrité publique

- fournir conseils et informations aux usagers en matière de réglementation, de conception, fonctionnement et entretien de leur installation d'assainissement non collectif.



Les missions du SPANC :

- Contrôler les installations neuves ou réhabilitées (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif)

l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif)
- Contrôler les installations existantes (état des lieux du dispositif, de son fonctionnement, de son

impact sur le milieu naturel et des risques sanitaires)

- Contrôler périodiquement le bon fonctionnément et l'entretien des installations existantes (tous les 8 ans, vérifier le bon fonctionnement et l'entretien du dispositif, constater les nuisances éventuelles)

Qui est concerné par le SPANC?

Sont concernés, tous les propriétaires d'habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement et qui ont mis ou qui devront mettre en place une installation d'assainissement non collectif. Quelques 1 700 habitations ont été recensées sur le territoire de la Communauté.

Comment fonctionne le SPANC?

En vertu de l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les SPANC doivent être financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. Les prestations du service donnent lieu obligatoirement au paiement par l'occupant, de redevances d'assainissement non collectif dont le montant est fixé et éventuellement révisé chaque année par le Conseil Communautaire.

Ces redevances, destinées à financer les charges du service, comprennent :

Pour les installations neuves ou réhabilitées : une redevance destinée à couvrir les charges de vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages. Le montant de cette redevance à caractère forfaitaire reste à 125 euros par installation comme précédemment.

Pour les installations existantes: une redevance destinée à couvrir les charges de réalisation d'un état des lieux. Le montant de cette redevance est fixé à 32 € par an.

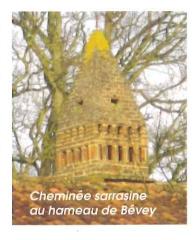
Ces contrôles seront mis en place dès l'année 2010. Une information complémentaire sera adressée individuellement à l'ensemble de la population concernée.

A vos sacs à dos!

La Communauté de Communes du Canton de Coligny élabore depuis 2007 un schéma communautaire des sentiers de randonnée. Ce programme, réalisé en partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain (Coderando), reste à finaliser au niveau du balisage, de la signalétique et de l'édition d'un guide regroupant tous les circuits des neuf communes du canton.

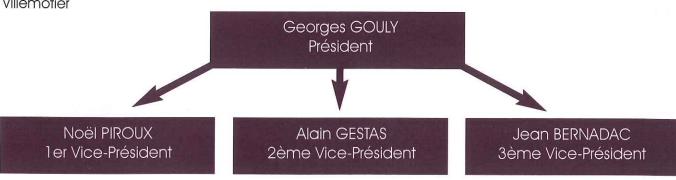
A plus grande échelle, la réalisation d'un topo guide par Coderando sur fond de carte IGN couvrant le secteur Bresse - Val de Saône Nord inclura les circuits de Beaupont et Domsure. Actuellement en cours d'impression, il sera disponible au printemps dans les librairies de Bourg en Bresse, syndicats d'initiative, offices du tourisme de la région.





les élus communautaires

Neuf communes regroupées : Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier

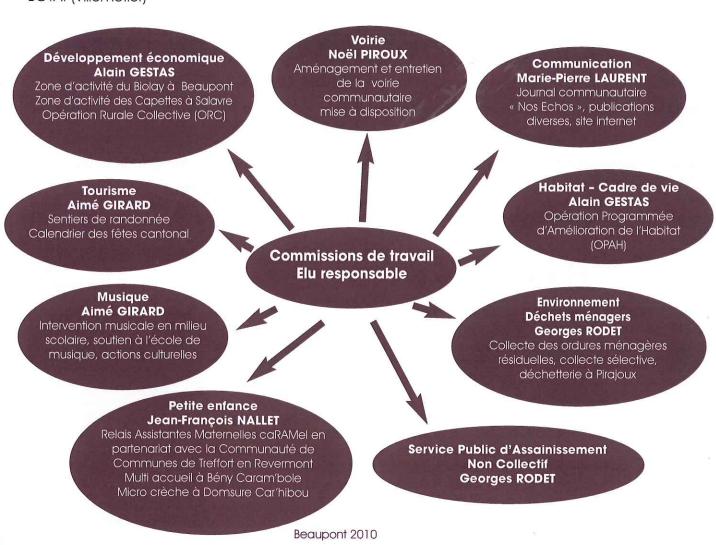


Bureau communautaire: 10 membres

Georges GOULY (Beaupont), Georges RODET (Bény), Jean BERNADAC (Coligny), Michel PIRAT (Domsure), Alain GESTAS et Jacques PERDRIX (Marboz), Noël PIROUX (Pirajoux), Gérard POUPON (Salavre), Marie-Pierre LAURENT (Verjon), Aimé GIRARD (Villemotier)

Conseil communautaire: 30 membres

Georges GOULY et René PUTIN (Beaupont), Georges RODET, Jean-François NALLET et Dominique COLIN (Bény), Jean BERNADAC, Georges POBEL, Bruno RAFFIN, Benjamin CHAMONAL et Marie-Louise GRANGER (Coligny), Michel PIRAT et Yvan PAUGET (Domsure), Alain GESTAS, Jacques PERDRIX, Elisabeth JACQUET, Gérard POCHON, Christian MARGUIN, Nadine FELIX, Jacques MALIN, Philippe PERDRIX et Patrice GUILLERMIN (Marboz), Noël PIROUX et Andrée BERNARD (Pirajoux), Gérard POUPON et Nicolas IRZYKOWSKI (Salavre), Marie-Pierre LAURENT et Christian BOLOMIER (Verjon), Aimé GIRARD, Pierre GUILLET et Nathalie BOYAT (Villemotier)



CCCC compétences et organigrammes

Le personnel communautaire

	Service administratif	
Marielle BEGUET Nathalie MAIRE	Mairie - 01851 MARBOZ cccantondecoligny@wanadoo.fr Chargée de mission "développement local" Secrétaire	Tél. 04 74 42 04 76 Fax 04 74 42 04 77
	Service culturel	
François PUTHET	Intervenant musical en milieu scolaire	
	Service technique	
Michel DONJON	Technicien voirie et SPANC	Tél. 04 74 42 21 1
Thierry MAYER Olivier FELIX	Déchetterie "Le Bois Besson" - 01270 PIRAJOUX Gestionnaire Employé saisonnier	Tél./fax 04 74 47 32 14
	Service social	
Isabelle BADOUX	Directrice des structures d'accueil du jeune enfant "Car'hibou" et "Caram'bole"	Tél. 04 74 30 41 53
	Micro crèche Car'hibou - Le Bourg 01270 DOMSURE carhibou@orange.fr	Tél. 04 74 24 73 07
Elodie REMOND	Auxiliaire de puériculture	
Marie Noëlle TOURNIER	Auxiliaire de puériculture	
Emilie PAUGET	Agent social	
Aurélia PILLEMY SCHMITT	Agent social	
	Multi accueil Caram'bole - Le Poisiat 01370 BENY carambole@orange.fr	Tél. 04 74 30 41 5
Bluenn BOULON	Auxiliaire de puériculture	
Marlène PAUGET	Auxiliaire de puériculture	
Lydie VALLET	Auxiliaire de puériculture	*
Angélique APOSTIN	Agent social	
Véronique FAUSSABRY	Agent social	
Géraldine GOURMAND	Agent social	
Carmen PEREIRA	Relais caRAMel Foyer Mousseron 01370 TREFFORT CUISIAT relais.caramel@wanadoo.fr Animatrice	Tél. 04 74 42 33 0 Mobile 06 24 67 90 4

Le regroupement pédagogique intercommunal

Le voyage de Ploup...

Dans le cadre de l'objectif « découvrir d'autres moyens d'expression » de notre projet d'école, nous avons réalisé un film d'animation. Ce projet s'est déroulé sur toute l'année scolaire 2007-2008.

Il a débuté en septembre par une première intervention de Stéphane, animateur de l'association du festival du film d'animation pour la jeunesse, pour expliquer le principe de l'animation d'une image. Puis, d'octobre à décembre, les enfants ont écrit l'histoire de Ploup, Ploup étant une goutte d'eau qui voyage à travers les saisons, suivant le cycle de l'eau...

En janvier, Stéphane est revenu dans les classes pour aider les enfants à fabriquer le story-board : sorte de bande dessinée des moments principaux de l'histoire. Ensuite, a sonné l'heure de réaliser les décors pour lesquels les enfants ont travaillé en partie avec Odile Armand.

Stéphane est intervenu une troisième fois dans les écoles, début avril, pour exécuter, toujours avec les enfants, les prises de vues du film.

Mais François alors ? (on parle de François Puthet, intervenant musical de la Communauté de Communes). Durant presque toute l'année, outre l'apprentissage de chansons, le travail avec François a consisté à rechercher des bruitages, à trafiquer des sons pour élaborer la bande sonore du film.



Recherche de bruitages avec François Puthet

Ce projet a beaucoup motivé les enfants, de l'écriture de l'histoire à la prise de vue, en passant par la création sonore. Et le résultat, dont il a été remis une copie DVD à chaque famille, a surpris plus d'un parent lors de sa présentation à la fête de l'école.

Ce film a été projeté en septembre 2008 dans le cadre du Festival du Film d'Animation de Bourg en Bresse. A noter que ce film n'aurait pu voir le jour sans l'aide financière du Sou des Écoles, des municipalités, de l'Inspection Académique, de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) et des coopératives scolaires. Merci à eux.

Ouverture de la 5^{ème} classe



8 septembre 2009 - les élus visitent la nouvelle salle de classe

A la rentrée 2008-2009, une nouvelle classe a été ouverte. Au pied levé, les élèves de CE1 ont investi les locaux de la cantine transformés en salle de classe. Le restaurant scolaire a déménagé à la salle des fêtes.

Dans le courant de l'année, les travaux d'agrandissement de l'école ont débuté avec la construction d'une nouvelle salle de classe, d'une salle de réunion, l'aménagement de deux pièces dans le préau dont une en salle informatique. Tout cela avec la mise aux normes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

A la rentrée 2009-2010, les élèves se sont appropriés ce nouvel espace.

De septembre à décembre 2009, les locaux de la cantine ont été réhabilités et remis aux normes avec le changement de tout l'équipement, locaux que les élèves ont découverts en janvier dernier.



Les écoliers de CM reçoivent régulièrement la visite de l'association d'anciens maires et adjoints de l'Ain. Pour ces citoyens de demain, beaucoup de questions ont trouvé réponse sur la vie de la commune, le rôle du maire et du conseil municipal...

17

Le regroupement pédagogique intercommunal

Travail centré sur le développement durable

- En 2008-2009, aidés par François Puthet, les élèves ont fabriqué des instruments de musique à partir d'éléments recyclés (tam-tam avec seaux, bâches, ficelle...).
- Un gros travail autour des déchets, leur tri, leur recyclage, a été mené dans les 3 classes. Nous avons visité la déchetterie de Pirajoux, créé des tableaux sur le recyclage à partir d'objets du tri... De plus, la classe de CE2-CM a reçu, grâce à la Communauté de Communes, un animateur de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la NAture) pour parler de ces déchets et de leur pollution.
- Toujours en lien avec les objets détournés de leur fonction initiale, l'auteur Yolande Six a fait créer aux élèves des portraits avec du matériel qui les entoure.



Chaque classe a inventé une musique grâce à ces objets.



Les enfants ont visité Louhans et son imprimerie

Projet de l'année en cours

Cette année, un nouveau projet d'école a été élaboré, centré sur le goût de l'effort et la motivation, la compréhension en lecture et le millieu de vie des élèves.

Tout au long de l'année, les élèves découvriront des saveurs et aliments de notre région. En septembre, en lien avec la bibliothèque, ils ont participé à des ateliers autour de la pomme. En fin d'année, une visite au musée du Comté à Poligny est programmée.

Dans les années à venir, une classe de découverte pourrait être organisée pour permettre aux élèves de s'investir dans un milieu nouveau.

L'équipe enseignante de Beaupont, sous la direction de Cécile Cornélius

2007-2008 : Karelle Charvet (3/4 temps) complétée par Camille Legues 2008-2009 : Alexandra Robert, Elodie Benoît (3^{ème} poste - remplaçante)

2009-2010: Alexandra Robert, Laurence Venet

Les transports scolaires

Pour toute demande de création ou de modification d'arrêt des cars du ramassage scolaire, tant pour le regroupement pédagogique que le collège ou le lycée, un courrier doit être envoyé par les familles à la mairie courant mai et ce pour préparer au mieux la rentrée. Chaque demande est examinée en concertation avec le transporteur et le Conseil Général de l'Ain qui, rappelons le, est le financeur et le décideur. Quant aux modifications intervenant en cours d'année, celles-ci doivent relever de l'exception.



Mars 2008 - comme leurs copains du canton, les élèves du CM participent tous les ans à un défi lecture avec les élèves de 6ème du collège de Coligny ; occasion également de faire leurs premiers pas au collège



Mai-juin 2008 - le savoir-faire de Vincent Lombard, ferronnier, sous les yeux écarquillés des élèves.

Les Sapeurs Pompiers

Le corps des sapeurs pompiers de Beaupont a pour Rappel des dernières interventions : périmètre d'intervention les communes de BEAUPONT et DOMSURE, en collaboration directe avec le centre de secours de Coligny.

Le corps communal de sapeurs pompiers est désormais dénommé Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI). Il doit être en mesure d'assurer en 20 minutes, sur son territoire de compétence, une première intervention (un premier secours à personne, une protection contre l'incendie) ou une sécurisation d'accident de la circulation routière. Il est appelé CPINI de niveau 1.

de

16

Laurent GERMAIN

Cyrille GREGAUD

Christian MOREL Anthony PERRIN

Alain GRENIER

(moniteur de secourisme)

sapeurs

L'effectif est composé

pompiers: Major - chef de corps : Jacques MOIRAUD Claude GRENIER Sergents-chefs: Jean-Michel RUFFIN Jean-Louis BAUD Caporaux-chefs: Jean-Luc BOUVARD Gérald GRANGER **Didier PERRIN** Olivier PERRIN Dominique THIELLAND Sapeurs: Geoffrey BAUD Sophie BERRY

Sophie BERRY, Cyrille GREGAUD et Anthony PERRIN ont été incorporés au 1er juin 2009. Avec l'engagement de Sophie, c'est l'arrivée de la première représentante de la gente féminine au sein de la compagnie.

Tous sont volontaires et doivent être formés pour réaliser les missions qu'ils ont en charge. Ils suivent régulièrement des cours de recyclage nécessaires à la mise en oeuvre des techniques d'interventions.



2 octobre 2007 : Manœuvre à l'école Exercice d'évacuation des élèves

- 27 en 2006
- 23 en 2007
- 19 en 2008
- 57 en 2009 dont 31 secours à la personne

L'année 2009 a connu une forte augmentation des interventions liée à l'évolution de la mission des sapeurs pompiers aux secours à la personne (SAP) ainsi qu'aux nombreux nids de guêpes.

le Matériel

La compagnie dispose d'un dodge avec moto pompe remorquable (45 m3/heure), d'un véhicule tout usage avec pompe haute pression et une réserve d'eau de 400 litres, de matériel pour secours à personnes, d'une moto pompe d'épuisement et d'un véhicule léger de type berline

En 2010, ces équipements seront complétés par un défibrillateur (appareil de réanimation en cas de suspicion de risque d'arrêt cardiaque), un tensiomètre, un oxymètre de pouls et leurs divers accessoires.

La commune va s'équiper d'un défibrillateur supplémentaire installé à l'entrée de la mairie. Le communal, responsables les d'associations, les enseignantes et les élus seront formés à son utilisation.

L' alerte

Dès l'alerte donnée au centre d'appel (le 18), la sirène est déclenchée en simultané avec les téléphones portables des pompiers.

La Caserne

Un bâtiment spécifique, d'une surface de 72 m2, abrite les véhicules et le matériel. Un espace est réservé aux vestiaires et au bureau.



6 juin 2008 – Derniers préparatifs avant la photo de groupe du calendrier 2009

Les Sapeurs Pompiers



L'amicale des sapeurs pompiers

L'amicale de sapeurs pompiers est présidée par Christian MOREL. Geoffrey BAUD est vice-président, Dominique THIELLAND, trésorier et secrétaire.

L'amicale est indissociable du corps de sapeurs pompiers. Ses ressources proviennent essentiellement de la soirée Poulets de Bresse cuits au feu de bois le 4ème samedi d'août (retenez votre samedi 28 août 2010) et la distribution des calendriers. A ce titre, les membres de l'amicale remercient toute la population pour l'excellent accueil qui leur est toujours réservé.

L'argent récolté finance une partie des équipements et permet aux membres de l'amicale de se retrouver autour d'évènements conviviaux.

La section cantonale de jeunes sapeurs pompiers

Dès l'âge de 12 ans, les jeunes de la commune peuvent rejoindre la section cantonale des jeunes sapeurs pompiers (JSP). L'effectif actuel est de 21 jeunes.

Les cours sont dispensés le samedi matin par les sapeurs pompiers du canton dans les centres de secours de Coligny, Marboz ou Treffort.

Pour tout renseignement, contacter le président Alain FELIX de Treffort, au 04 74 51 39 11 ou au 06 77 68 59 46, le vice-président Jacques MOIRAUD au 04 74 51 27 19 ou la secrétaire Anne-Marie BLANC au 06 70 07 05 72.



26 août 2006 - Les poulets de Bresse en de bonnes mains





23 août 2008 - Toujours fidèles pour savourer les poulets



29 & 30 août 2009 - voyage en Suisse

L'Amicale Tennis

L'amicale de tennis de Beaupont Domsure est née en 1985 et se porte bien !

Le principal événement pour notre association se déroule au printemps : les semaines d'avril à juillet sont l'occasion de cours, particulièrement appréciés par les jeunes de Beaupont et des villages alentours.

Une quarantaine de "stagiaires" se donne rendezvous tous les vendredis soirs.

Ces cours d'initiation, encadrés par Grégory et Sébastien, leur apprennent les bases techniques du tennis.

Ils se terminent d'ailleurs par un pique-nique-apéritif très convivial, où les nombreux enfants présents reçoivent des médailles. L'objectif, quels que soient les niveaux, est d'abord de prendre du plaisir dans l'apprentissage et de pouvoir bénéficier de ces bases toute sa vie sportive.

Il est possible bien sûr de jouer toute l'année, que ce soit occasionnellement (ticket à 2 euros) ou plus régulièrement (carte annuelle allant de 10 euros pour un enfant de moins de douze ans, à 60 euros pour toute une famille).

Pour rappel, les cartes et tickets sont en vente à la boulangerie Teillard.

Le bureau est composé comme suit :

Président : Vice-président : Trésorier : Vice Trésorier :

Vice Tresorier : Secrétaire : Vice-secrétaire : Sébastien Vicherd Guillaume Terral Grégory Gouly Sophie Vicherd Cécile Putin Bastien Gouly



Lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2009



ZOIHAIDO

Inion sportive Domsure-Beaupont

Union sportive Domsure-Beaupont

« L'Union Sportive Domsure-Beaupont arrive aux portes de sa quarantième année d'existence. Après avoir côtoyé le plus haut niveau départemental il y a quelque temps, les effectifs, tant au niveau des joueurs que de l'encadrement, sont en baisse. Aujourd'hui, elle compte 20 à 25 joueurs pour une seule équipe et évolue en 3ème division de Bresse.

Afin d'entretenir les installations mises à sa disposition, elle organise plusieurs manifestations : le repas organisé dans le cadre de la fête de Beaupont début août, une journée galettes cuites au feu de bois fin septembre, un concours de belote en février et un concours de pétanque en juin. Elle organise aussi une journée détente, ouverte à tout le monde, à la montagne courant janvier.



5 août 2007 – Repas champêtre dans le cadre de la fête patronale

Le bureau:

Président : Gilles Sueur assisté de Franck Noël

Trésorier: Didier Bouilloux

assisté de Mickaël Putin

Secrétaire et

correspondant : Raphaël Cornaton Les membres : Fabrice Moreau Sébastien Michon

Guillaume Marchal Bastien Gouly Stéphane Guillemin

Thierry Colas



5 août 2007

sueurgi@yahoo.fr didier.bouilloux@neuf.fr usdb01@gmail.com usdb@lrafoot.org



27 septembre 2009 -Les tartes sont toujours un délice



5 août 2007 - Une joyeuse équipe à votre service





La Société de Pêche

Composition du bureau :

Président : 1 er vice-président : 2ème vice-président : .

Georges Puthet Michel Billet André Maitre

Trésorier : Trésorier adjoint : Gérard Janodet Dominique Maitrepierre

Secrétaire : Secrétaire adjoint :

Thierry Jaillet Christian Paganelli

Après de très nombreuses années à la tête de notre société de pêche, et profitant fin 2008 du renouvellement du conseil d'administration, Gilbert Puvilland souhaitait mettre fin à son mandat de président.

Qu'il soit vivement remercié pour son dévouement et son implication au cours de ces très nombreuses années à la présidence de notre société.

Le 16 novembre 2008, un nouveau conseil d'administration est élu. En sont membres : Michel Billet, Lucien Charnay, Didier Daujat, Gérard Ferthet, Jean-Pierre Gaillard, Gérard Janodet, Thierry Jaillet, Patrick Joux, André Maitre, Dominique Maitrepierre, Jean-Paul Maréchal, Jean-Paul Michel, Christian Paganelli, Georges Puthet, Bernard Verne.

Gilbert Puvilland est nommé président d'honneur.

3 gardes pêche « société », non éligibles au conseil a'administration, mais particulièrement impliqués dans la vie de la société sont installés : Michel Faraboz, Daniel Pauget, Jean-Claude Bozon.

Dans la continuité des actions antérieures, la mission de l'équipe en place est d'assurer la bonne marche de l'association et d'offrir à nos amis pêcheurs des parcours riches et variés; Pour ce faire, des actions d'entretien, d'élagages, d'alevinages et autres sont menées.



L'édition 2009 a connu quelques changements avec notamment la conversion de la journée pêche et son concours qualificatif du dimanche par un concours amical le samedi après-midi, concours ouvert à tout public, même néophyte. Cette initiative d'un nouveau genre a été l'occasion d'une compétition sans prétention et surtout très conviviale. Vif succès pour le repas bréchets qui a clos cette journée.

Notre association est financièrement autonome et ses ressources sont constituées sur la vente des cartes de pêche et par 2 manifestations annuelles pour lesquelles nous vous remercions de votre bon accueil (la vente de cartes tombola au 1 er semestre et la journée concours de pêche et bréchets de poulets le dernier samedi de juin).

Le Président, Georges Puthet

Concours amical - juin 2009 avec une pesée inédite : du poisson pané sorti des eaux du Sevron





19 Juin 2009 - Les élèves pêchent à l'étang de la Grange Maigre chez Didier Perrin dans le cadre de la fête de la pêche. Didier, qui a la générosité et la gentillesse de mettre à disposition sa propriété et ses services pour le plaisir des enfants de nos écoles.



2008 - Gilbert Puvilland honoré accompagné de son épouse Georgette.

La Société de Chasse

Composition du bureau :

Président: Guy Sochay

Secrétaire : Bruno Miguerian

Trésorier: Dominique Boully

Contact:

Guy Sochay

Charangeat 01270 Beaupont Téléphone : 04 74 51 29 19 E-mail : guy.sochay@orange.fr



2004 Régulation du sanglier avec l'organisation de battues dans le cadre du schéma départemental de la gestion cynégétique.



3 février 2007 Le repas du 1^{er} samedi de février est un rendez-vous gastronomique à ne pas manquer pour tous les joyeux épicuriens.

La société est composée d'une vingtaine de membres, tous animés par la même passion, celle de la Chasse. Elle a pour but de les fédérer autour de différents projets et missions :

- favoriser le développement du gibier, de ses différentes espèces, en veillant à leur protection et à leur repeuplement.
- installer des aménagements (miradors...)
- assurer:
- la destruction des nuisibles selon les normes et procédures en vigueur.
- le respect du règlement fédéral, les propriétés et récoltes, et de manière plus globale, s'inscrire dans une démarche de cohabitation avec la nature et l'environnement.



28 juillet 2007 Un repas amical avec nos voisins de Domsure et Pirajoux où les échanges sur les exploits de chasse des uns et des autres évoluent au fil de la journée...



Printemps 2009
Battue d'un nuisible, le renard, pour limiter les dégâts aux élevages agricoles et éviter la propagation de la maladie "l'échinococcose"

le club de l'amitié

Au cours de son assemblée générale du 19 octobre 2000, l'association du club du 3ème âge a été rebaptisée Club de l'amitié.



Incontournables parties de cartes.



Indispensable dictionnaire pour les parties de scrabble.



11 janvier 2007 - Repas au Domaine de la Rochère à Domsure



Composition du bureau:

Président : Michel Teppe
Vice-présidente : Marthe Pingeon
Trésorière : Andrée Paganelli
Trésorière adjointe : Yvonne Bouilloux
Secrétaire : Marcelle Bonnet
Secrétaire adjointe : Nicolle Gaillard

Assesseurs: Guy Sochay, Marc Comas,

Henri Guillemoz,

Micheline Lheureux, Andréa Sulpice.

En 2009, un seul changement. Andrée Paganelli devient trésorière et Yvonne Bouilloux, trésorière adjointe.

Le club compte à ce jour 50 adhérents qui se retrouvent chaque 1 er jeudi du mois à la salle habituelle, ancienne école des filles.

Les activités sont diverses : diapos commentées par Michel Teppe, jeux de cartes, scrabble, marche. L'après-midi se termine par un goûter offert par les différentes sociétés de la commune.

Lors de l'assemblée générale d'octobre 2009, il a été décidé que les membres du club se retrouveraient également le 3ème jeudi du mois avec toujours au programme les jeux, cartes, marches. Aux beaux jours, pourront être organisées des rencontres pétanque.

Un repas de rentrée en octobre est servi dans la salle de l'association. En fin de saison, nous nous retrouvons pour un second repas en toute convivialité.

Pour agrémenter cette période de rencontres, le bureau propose à ses adhérents deux sorties pour découvrir des lieux festifs ou culturels comme Monnet la Ville et sa noce franc-comtoise le 21 septembre 2006, le petit train du Vivarais le 29 mai 2007, Saint Etienne et sa mine le 4 juin 2008, le moulin bleu près de Thiers le 10 octobre 2008, le saut du Doubs et le tuyé du Papy Gaby le 10 juin 2009.



21 septembre 2006 - Noce franc-comtoise à Monnet la Ville

L'amicale des anciens combattants

Le bureau est composé de 29 membres :

Président : Roger BOUILLOUX Vice-président : René BOUVARD Secrétaire - Trésorier : Roger CHAGNARD

L'amicale commémore le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre, renforcée par la participation de la fanfare Music Harmonie de Marboz, et quelquefois celle de Coligny, en présence des Anciens Combattants, du Conseil Municipal, des Sapeurs Pompiers, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, des présidents des sociétés, des enseignants accompagnés de quelques élèves et des habitants de la commune.

Le 8 mai revêt un éclat particulier puisque les Anciens Combattants de Beaupont, Domsure et Pirajoux se retrouvent pour leur banquet annuel. Ce regroupement a été mis en place par les anciens combattants de 14-18, puis les combattants de 39-45 et enfin ceux de la guerre d'Algérie.

En Mai 2009, Joanny Gouly a reçu la médaille d'argent de l'Union Fédérale. Le 11 novembre 2009, Marc Comas et Robert Grenier, anciens combattants d'Algérie, se sont vus remettre la médaille de bronze de l'Union Fédérale, Valentin Belleraut la médaille d'argent de l'Union Fédérale.

Tous les anciens combattants d'Algérie possèdent la médaille commémorative AFN avec barrette ainsi que la croix du combattant.

Lors du décès d'un adhérent, une délégation de Domsure et Pirajoux est présente avec son drapeau respectif.

Chaque année a lieu la réunion des présidents à Péronnas. Une délégation participe au Congrès Départemental.

Un voyage pélerinage est organisé chaque année en Alsace, sur les hauts lieux du souvenir du camp de Struthof, seul camp de déportation situé sur le territoire français, et ayant accueilli jusqu'à 4 000 détenus. Un mémorial, inauguré en 1960 par le général de Gaulle, a été érigé sur ce camp. Roger Bouilloux accompagne chaque année des jeunes, âgés de 16 à 21 ans, sur ces lieux.

L'amicale de Coligny, dissoute, a rejoint au 1 er janvier 2008 l'amicale de Beaupont.





Cérémonie du 8 mai 2009 devant le monument aux morts



11 novembre 2009 - Valentin Belleraut, Marc Comas et Robert Grenier honorés



8 mai 2009 - lecture du message du Ministre délégué aux A.C. par le jeune Rémi Rousselot

Le Sou des Ecoles

Composition du bureau : année scolaire 2009/2010

Présidente : Sophie VICHERD
Vice-président : Stéphane MARZA
Trésorière : Cécile CURT
Trésorier-adjoint : Didier BEAUQUENNE

Trésorier-adjoint : Didier BEAUQUENNE Secrétaire : Géraldine GOURMAND Secrétaire-adjointe : Cécile CORNELIUS



Le Sou des Ecoles joue un rôle primordial au côté de l'école. Il permet d'aider à la réalisation d'activités sportives, culturelles et artistiques, et finance des sorties scolaires.

Ressources du Sou des Ecoles :

Pour réaliser ces actions, le Sou des Ecoles organise plusieurs manifestations durant l'année scolaire :

- Un repas tartiflette le 10 octobre 2009
- Un loto le 31 janvier 2010 à Domsure
- Un vide-greniers le 11 avril 2010 à Beaupont

Pour l'année 2008/2009, le Sou des Ecoles a financé :

- · des sorties :
 - * le musée du Revermont
 - * la visite de l'imprimerie et de la ville de Louhans
 - * l'écomusée de la Bresse Bourguignonne
 - * des séances au théâtre de Bourg-en-Bresse
- <u>Dans le cadre du projet d'école</u>, la rémunération de l'artiste, création autour du livre « kilomètre zéro »
- des abonnements à divers livres
- des cadeaux pour chaque classe à Noël
- les livres pour le défi-lecture



- Projets pour l'année 2009/2010 :
 - * la visite d'une fromagerie
 - * la visite d'une cuivrerie à Cerdon
 - * la visite du moulin de Montfleur



Juin 2009 : Fête de l'école



Juin 2009 : Fête de l'école

Le restaurant scolaire

Composition du bureau : année scolaire 2009/2010

Président : Jérôme COMMARET Vices-présidents : Jean-Luc CHOSSAT et

Secrétaire : Secrétaire-adjointe :

Trésorière :

Trésorière-adjointe :

Membres:

Arnaud CREUZE
Ludovic SIMERAY
Ségolène VIDAL
Jocelyne GRENIER
Corinne DONDE
Virginie CALËN
Benoît CALVETTI
Philippe COMTET
Karine GAILLARD

Sophie GERMAIN Anthony JAILLET Valérie PEINADO-GOMEZ



Juillet 2009 - repas barbecue



Le restaurant scolaire est une association loi 1901, dont le but est d'assurer les repas de midi des enfants scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure.

Les repas sont pris par les enfants sur le site où ils sont scolarisés.

La cuisine, traditionnelle, est fabriquée sur place par les deux employées de l'association : Martine Grégaud à Beaupont, et Murielle Grégaud à Domsure.

Son fonctionnement est assuré grâce :

- à une gestion rigoureuse tout au long de l'année.
- à l'implication des deux municipalités de Beaupont et de Domsure : subventions, mise à disposition des locaux, du mobilier, et du personnel pour aider au service des repas et à la surveillance : Colette PUTIN et Séverine MAZOYER à Beaupont et Véronique CHRISTAUX à Domsure.
- au succès de nos manifestations : repas barbecue et tombola.

Les membres du bureau sont des parents d'élèves, tous bénévoles, élus lors de l'assemblée générale qui a lieu tous les ans début septembre.





Juillet 2009 - repas barbecue

La garderie périscolaire

Avec le soutien des communes de Domsure et de Beaupont, la garderie périscolaire « Les P'tits Beau-Doms » a ouvert ses portes le 29 janvier 2007. Débutant avec 7 enfants, elle accueille aujourd'hui 25 enfants scolarisés dans les écoles maternelle et primaire de Domsure et Beaupont.

La garderie a pour vocation essentielle de favoriser la socialisation des enfants en leur permettant de s'épanouir dans un environnement agréable et adapté à leurs besoins.

Elle propose des activités ludiques et variées (manuelles, culturelles, sportives...) dans le respect de valeurs éducatives visant notamment :

- au développement de l'autonomie, de la créativité et de l'imaginaire de l'enfant,
- au respect des autres, de l'environnement et du rythme de chacun,
- à l'éveil de la curiosité des enfants, etc.

Les enfants sont accueillis tous les jours d'école par Véronique MONTAGNY, l'animatrice, de 7h à 8h45 et de 16h25 à 18h30.

Les travaux d'agrandissement réalisés par la commune de Domsure ont permis de faire face à l'augmentation des effectifs.

Chaque année, la garderie organise une manifestation le jour de la Fête de l'école. Cette année, la fête aura lieu le samedi 19 juin 2010, avec au proaramme :

 le matin : Une exposition des créations des enfants au cours de l'année avec la visite des locaux. • l'après-midi : une grande Kermesse pour le plaisir des petits et grands, au stade de Domsure de 14h à 18h.

Pour l'année 2010, la garderie « Les P'tits Beau-Doms » souhaite recruter de nouveaux membres pour rejoindre son Conseil d'Administration. Comme la plupart des associations, la garderie a besoin de personnes volontaires pour poursuivre son activité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente, Karen MIKOFF au 04 74 51 20 95.

Composé par des parents bénévoles et des Conseillers Municipaux des Communes de Domsure et Beaupont, le Conseil d'Administration compte aujourd'hui 12 membres :

Présidente : Vice-présidente :

Trésorière :

Trésorière adjointe :

Secrétaire :

Secrétaire adjointe :

Karen MIKOFF Elisabeth MARTIN Corinne DONDE

Maryline GIRARD

Anne-Lise MONTELEONE

Lydie MOREAU

Membres:

Mélanie COMMARET Stéphane MARZA Yvan PAUGET Colette LOMBARD Christine MICHEL

Nelly ROUSSELOT



Mai 2007- Activités manuelles



Carnaval 2009

Le comité des fêtes

Président : Vice-président : Trésorier : Secrétaire : Grégory Gouly Claude Bouvard Davy Lambert Tanguy Grégaud

Autres membres : Jean-Luc Lombard, Hervé Pauget, Didier Bouilloux, Stéphane Grappe, Baptiste Gouly, Guillaume Moiraud, Sébastien Vicherd, Johan Putin, Pascal Galamin, Damien Moiraud, et les petits nouveaux de cette année Matthieu Blanc, Clément Morel, Charlotte Pomat, Cédric et Amanda Amouroux.

Prenez un brin de dynamisme, un soupçon d'initiative, une touche de complicité, agrémentez d'un peu de drôlerie et de légère folie (surtout, n'oubliez pas l'ivresse, un ingrédient primordial), mélangez le tout avec une dose d'engagement et de solidarité, et vous obtiendrez, en toute humilité, le comité des fêtes de Beaupont!

Il vous propose tous les ans une journée de vente de boudin (premier samedi du mois de mars), met en place les illuminations de Noël, mais, le point d'orgue, c'est bien sûr l'organisation de la "vogue".

Pendant presque 15 ans, le battage a été le fil rouge de notre fête patronale. Autour pouvaient se trouver, pêle-mêle, une exposition de vieux engins mécaniques, des démonstrations de vieux métiers, mais aussi le désormais traditionnel défilé humoristique, un baptême en hélicoptère ou en ULM, des combats amicaux de sumos, une pièce (en extérieur!) de théâtre,...





2007 : La vague hippie au défilé humoristique.





Vogue 2007 : Un peu d'ombre derrière la batteuse. L'année 2008 sera la dernière édition.

Toutes les actions que le comité a entreprises et entreprendra tendent vers le même objectif : faire vivre le village, et en particulier lors de la fête patronale qui est ainsi devenue un événement de taille!

Mais le comité des fêtes a aussi eu conscience qu'il faut toujours se remettre en cause et que l'on a toujours besoin d'idées nouvelles, de bénévoles nouveaux.

Ainsi, le fil conducteur de la fête des prochaines années est en cours de réflexion (surprise!)

Après 14 années de présidence à la tête du comité des fêtes, Jean Luc Lombard passe la main en octobre 2008.

Un grand merci à celui qui a donc permis cette alchimie entre le bon déroulement des manifestations et le plaisir pour chaque bénévole de se retrouver dans cette association où l'intérêt pour chacun n'est finalement que le don de soi.

Le bureau

Présidente:

Alice MIGUERIAN

Tél.: 04 74 51 28 77

Vice-présidente : Colette LOMBARD Secrétaire :

Secrétaire-adjointe : Trésorière :

Trésorière-adjointe :

Jacqueline MOREL Anne-Marie PUTHET Liliane MOIRAUD

Nelly ROUSSELOT



14 octobre 2009 : exposition à la bibliothèque sur le thème "les pommes". Les enfants de l'école ont activé, à tour de rôle, la manivelle et le jus de pommes coulait du pressoir. Ils ont ensuite goûté ce jus très coloré



Le renouvellement des livres lors du passage du bibliobus, 3 fois par an. La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h à 17h, et le samedi de 10h à 11h30.



Activités manuelles, avec échange de savoir-faire le mardi après-midi : broderie, peinture, tricot, crochet, collage de serviettes



Octobre 2009, atelier cirque Eveil corporel pour les enfants de 4 à 6 ans le lundi de 16 h 45 à 17 h 45. En juin, un spectacle à destination des familles clôture la saison.



Des cours de porcelaine en stage de 5 semaines.



Installation de l'enseigne de la bibliothèque par un artisan du village : Vincent Lombard.

Petit historique:

L'association Familles Rurales Beaupont - Domsure, créée le 11 mars 1983, a été successivement présidée par Denise Robin, Marie-Christine Pochon en septembre 1986, Christine Michel en septembre 2001, Alice Miguerian depuis septembre 2007. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2005, l'association est rebaptisée: Mosaïque Beaupont - Domsure. La bibliothèque a ouvert ses portes le 2 octobre 1991.

Mosaïque, c'est aussi :

- des cours de dessin avec Alex Josserand les mercredis, jeudis et samedis,
- des cours de yoga avec Franck Dumot, le lundi et mercredi soir de 19 h à 20 h,
- du scrabble le vendredi après-midi,
- de la gym tonique le lundi de 19h45 à 20h45 avec Fabienne Margail,
- de la gym pour retraités actifs le mardi de 10h30 à 11h30 avec Brigitte Maurin et le dimanche de la fête de Beaupont, une exposition des réalisations de l'année (dessin, peinture sur porcelaine) et démonstrations.

Projets pour l'année 2010

- Soirée contes à la bibliothèque le 19/2/2010
- Art floral
- Musique africaine : danses et percussions.



2009 - stages de vannerie animés avec brio par Jean-Claude Bernard.



4 octobre 2008 - Matinée démonstration et dédicaces du jeune auteur, illustrateur, dessinateur de banaes dessinées pour enfants Thibaud Guyon, bandes originaire de Foissiat.



Le comité de Fleurissement

Notre comité de fleurissement est composé de 17 bénévoles qui, chaque année, travaillent avec enthousiasme et application pour embellir notre cadre de vie.

Imaginez quelques instants notre village sans fleurs, comme il paraîtrait bien monotone! Quelques fleurs et tout change.

C'est dans la bonne humeur que le comité plante, nettoie, arrose et taille pour agrémenter le cœur de village, sans oublier l'aide de Jean-Luc Bouvard et de Johan Perreal, employés communaux.

C'est pour permettre l'achat des 1 200 plants que l'association organise une tombola en fin d'année ainsi qu'une vente de civier début mars et qu'elle bénéficie d'une subvention communale.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les personnes qui nous aident en achetant des cases de tombola ou du civier.

Notre comité participe chaque année au concours départemental de fleurissement ainsi qu'à la Route Fleurie de la Haute Bresse, association créée en 2008 et présidée par Noël Piroux (en remplacement de la route fleurie de l'Association Touristique du Revermont).

Vous vous sentez l'âme paysagère, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous adressant à un des bénévoles. Nous avons toujours besoin de nouveaux membres.



Le bureau:

Président Vice Président Trésorière Trésorière adjointe Secrétaire Secrétaire adjointe

Aimé MOISSONNIER Daniel MICHON Marie-Noëlle GOULY Danièle PUTIN Nelly ROUSSELOT Colette LOMBARD

Yvonne BOUILLOUX, Marthe PINGEON, Solange JACQUET, Andréa SULPICE, Marcelle BONNET, Andrée PAGANELLI, Eliane VITTE, Alphée PRIN, Annie PUTHET, Maryse MOREL, Patrick BOUILLOUX



L'espérance Beaupont Domsure



Le bureau :

Président : Guy Morel Beaupont Secrétaire : Christine Michel Domsure Trésorier : René Putin Pirajoux

Contact:

Guy Morel
1 Clos les Ferrières 01270 BEAUPONT
Téléphone 04 74 51 22 20

L'association L'Espérance Beaupont Domsure a été créée en 1974 sous l'impulsion de l'abbé Marius Pariot. Le président fondateur fut Valentin Belleraut auquel a succédé Guy Morel. L'Espérance, composée d'une dizaine de membres, organise des activités culturelles ou festives.

Elle consacre le profit de ses manifestations à l'entretien matériel de nos deux églises et, plus sporadiquement, à des œuvres humanitaires lors d'évènements exceptionnels.

Parmi les réalisations : achat de bancs, sonorisation, participation à l'installation du chauffage, participation à la réfection des toitures, des vitraux, ainsi qu'à

l'entretien des portes.

Chaque année, un repas choucroute est servi à la salle des fêtes de Domsure le 3ème dimanche de janvier.

En janvier 2005, le profit du repas choucroute a été offert aux victimes du Tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud.

Le 18 mars 2006, un concert a été organisé à l'église de Beaupont afin de venir en aide à un orphelinat à Bacongo Congo Brazzaville pour la création d'une école.

En janvier 2010, une partie du bénéfice a été reversé aux sinistrés d'Haïti. L'association participe au Téléthon.



La vie paroissiale

Les paroisses de Beaupont-Domsure font partie d'un regroupement paroissial avec Coligny, Salavre et Villemotier depuis 1983, suite au départ du Père Sauchay, dernier prêtre résidant à Beaupont.

L'année 2007 a vu le départ du Père Touarikissa, nommé sur le secteur paroissial de Viriat, Polliat.

Le Père Laurent Goy est originaire du Doubs, il réside à la cure de Coligny.

Les personnes désirant le rencontrer ou souhaitant une visite peuvent le joindre par téléphone au 04 74 30 10 88.

C'est en 2CV beige qu'il se fera un plaisir de vous rendre visite.

Le mercredi matin il assure le catéchisme à 14 enfants à la salle paroissiale de Beaupont en face de l'église. Au total 44 enfants sont catéchisés sur le secteur paroissial de Coligny.

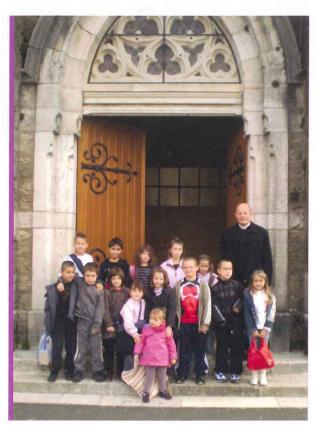
Il célèbre la messe à Beaupont le 4ème dimanche du mois, à 9h30.

Une messe traditionnelle en latin est célébrée tous les dimanches à Coligny à 11 heures.

Une feuille d'annonces paroissiales mensuelle avec horaires et lieux de célébration est affichée à l'extérieur de l'église, du côté gauche de la grande porte.







Décembre 2009-Le Père Goy et les enfants du caté

Fête des conscrits Domsure, le samedi 23 janvier 2010



De gauche à droite

Rang du haut - Adeline Bouvard, Aurélien Revelut, Anthony Vadrot, Laetitia Michel, Noémie Paubel, Mélanie Trontin, Aurélie Papin, Fabien Morel, Anthony Gréa

4ème rang - Lucie Parisot, Mathieu Girard, Kévin Arthur, Laura Michon, Céline Paubel, Delphine Jouve, Thibaut Martinez, Victor Pomat, Clément Revelut

3ème rang - Thibaut Revelut, Clément Morel, Jéromine Naudin, Florence Delay, Romain Clugnet, Laëticia Deumer, Aymeric Desmaris, Anaïs Papin

2ème rang - Matthieu Blanc, Charlotte Pomat, Emmanuelle Janot, Pierre-Yves Michel, Rogély Jaillet, Aurélie Gréa

Rang du bas - Amaury Papin, Marion Parisot, Mélodie Guibaud, Nicolas Bezaud, Jean Sébastien Jouve, Sylvain Clugnet, Coralie Morel, Julie Girard

Fêtes des classes en 0 et 5 Beaupont, le samedi 27 février 2010



De gauche à droite

Rang du haut - Corinne Dondé, Alexandre Canard, Géraldine Gourmand, Cécile Renaud, Stéphane Grappe, Stéphanie Comtet, Stéphanie Galamin, Cyrille Grégaud, Stéphanie Grégaud, Davy Lambert

5ème rang - Sylvie Vergnaud, Pascal Galamin, Sébastien Vicherd, Patrice Gaillard, Bruno Morel, Didier Bouilloux, Didier Ruffin, Philippe Mignon

4ème rang - Noëlle Guigue, Marie-Noëlle Gouly, Gaston Vialait, André Guibaud, Christian Morel, Isabelle Bouilloux, Jean-Pierre Bouilloux, Colette Lombard

3ème rang - Jean-Louis Delage, Daniel Foray, Marie-Claire Ravier, Denise Paubel, Michelle Morel, Andrée Paganelli, Bernadette Coulon, Guy Sochay, André Canard, Christophe Grandjean

2ème rang - Danielle Sochay, René Nicaud, Odile Perrin, Gérard Coulon, Colette Mourey, Maryse Gonin, Yvette Paganelli, Colette Gavand

Rang du bas - Valentine Grenier, Arthur Mazoyer, Audrey Boully, Raphaël Morel, Suzanne Lombard, Gilbert Puvilland, Walter Kirchen, Georgette Puvilland, Gilbert Ferthet

Le foyer Saint Joseph

Je me fais le porte parole des résidents et professionnels qui fréquentent actuellement ce lieu, emprunt d'histoire, d'esprit d'entreprise et de pérennité.

L'évolution du site est indéniable (ré humanisation des locaux et création de 10 places supplémentaires entre 1995/1997) et encore aujourd'hui, le foyer s'agrandit avec la construction de trente places en réponse à des besoins nouveaux.

L'origine du projet s'établit comme suit.

Auparavant il était difficile pour nous d'annoncer aux personnes et à leur famille qu'arrivées à l'âge de 60 ans, nous ne pourrions plus les héberger. L'évolution de la structure, accompagnée par la loi 2002-2, nous a permis de nous repositionner et d'envisager la prise en charge de la personne vieillissante.

Face à l'évolution en âge des personnes, les locaux imaginés en 1995 pour de jeunes adultes se révèlent pour certains inadaptés pour envisager leur bon accompagnement dont nous leur reconnaissons un ralentissement dans leurs facultés physique et physiologique. Et pour d'autres, par respect de leurs droits, nous devons entendre et accepter les petits mots, les paroles, les revendications qu'ils nous font, ceux de leur droit à la retraite. Ils nous signifient que leur place ne peut plus être au foyer, ils souhaitent un ailleurs. Cet ailleurs toujours signe d'espoir! Que nous entendons bien.

Les nécessités ont aussi été mises en évidence par le schéma départemental d'organisation sanitaire et social de l'Ain. Ces dernières années, les demandes de placements en hébergement adapté pour personnes handicapées vieillissantes dans le département sont nombreuses. Dans notre étude des besoins auprès des structures environnantes, nous révélions les mêmes nécessités, à savoir l'importance de la création de lieux appropriés pour l'accueil des personnes adultes handicapées mentales vieillissantes.

Dans la perspective de remédier modestement à ces manques, nous avons proposé la construction d'une structure particulière, permettant la création de trente places réservées à l'accueil d'adultes handicapés mentaux vieillissants. L'association "Comité Commun Activités Sanitaires et Sociales" a d'emblée validé ce projet d'extension.

Ce projet mettait en évidence les limites structurelles et fonctionnelles auxquelles nous sommes confronté quotidiennement.

Ainsi naissait l'idée d'un lieu nouveau, lieu d'accueil différent, dont la prétention serait de contribuer à faire quelque chose pour ces personnes en perte de lieu et de statut. Les services du Conseil Général et de la DDASS de l'Ain nous ont apporté leur soutien dès le début et nous accompagnent toujours aujourd'hui. Mme Annie PAGANELLI, responsable des établissements au Conseil Général de l'Ain, et M. FEUVRIER, inspecteur DDASS (à l'époque), se sont fortement impliqués pour que ce projet requiert l'avis favorable du Conseil Régional d'Orientation Sociale et Médico Sociale (CROSMS).



Notre projet, largement construit aujourd'hui, est établi en réponse à un ensemble de besoins que nous avons déterminés au fil de notre pratique, de notre expérience professionnelle.

Nous imaginons ce nouveau bâtiment, cette extension, comme un autre lieu de proximité, complémentaire à la structure existante, où la personne pourra vivre sa vie de personne âgée et handicapée, et garder en même temps les liens avec son environnement social qui a été son quotidien depuis de nombreuses années.

Notre intention est d'aider la personne à vivre son âge et son handicap, tenir compte de sa perte d'autonomie, sans occulter l'aspect animation, projet de vie commun et individuel qui contribuent aux ralentissements des effets du vieillissement.

IDEE DE CREATION

- Améliorer la prise en charge des personnes vieillissantes de l'établissement.
- Participer à l'accroissement du nombre de places en établissement pour adultes handicapés vieillissants sur le département de l'Ain
- Atténuer les listes d'attente pour les personnes adultes handicapées présentant des signes de vieillissement physique et physiologique et pas toujours en rapport avec l'âge.
- Dans le même temps, en libérant des places, offrir des possibilités d'accueil pour les jeunes adultes amendement CRETON (jeunes de 20 ans encore hébergés dans des structures pour enfants)
- Diversifier les prises en charge en collaborant avec les structures environnantes
- Proposer une unité d'accueil de proximité, accueillante et de petite taille
- Assurer la continuité et la complémentarité des prises en charge des structures environnantes, avec des moyens en relation avec l'âge, le devenir et l'évolution de la dépendance physique des personnes placées.

LES LOCAUX IMAGINÉS

Ce lieu de repos et de vie, nous l'avons souhaité de plain-pied. Un lieu pour rencontrer autant que faire se peut l'autre, avec une salle d'animation, des ouvertures nombreuses pour s'intéresser au dehors, des possibilités à pouvoir sortir et participer avec les personnes de la structure existante aux multiples ateliers et activités déjà créés.

Un lieu d'hébergement avec 30 chambres individuelles de 20m2, avec salle de bain, diverses connectiques, devrait permettre d'être à proximité des personnes tout en préservant du mieux possible l'intimité et le respect de celles-ci.

Pour un accompagnement plus spécifique, une salle de bain spécialisée a été prévue, une salle de soin, une salle de préparation des médications, tout un pôle médical a été envisagé pour parer au mieux aux premiers actes de soins nécessaires dispensés aux personnes. Nous travaillerons avec les structures médicales extérieures lors d'affections particulières qui nécessiteraient des matériels d'intervention lourds.

Les repas se prendront dans une salle à manger commune, que nous aménagerons chaudement, pour que cela soit un lieu où il fasse bon vivre, pour s'y retrouver et partager une convivialité nécessaire pour contrebalancer une promiscuité pas toujours évidente pour les résidents. Une salle de télévision, un salon de coiffure, une bibliothèque, agencés dans une symbolique rue piétonne permettront, nous le souhaitons, d'entretenir des liens ou d'éveiller des centres d'intérêt pour chacune et chacun. Nous raisonnons toujours au regard d'une vie en collectivité et bien évidemment, les propos que je tiens sont difficilement concevables lorsque l'on évoque l'unicité, la singularité, le bonheur de la personne en collectivité. J'y suis très sensible, « l'insoutenable légèreté de l'être » nous y convoque. Nous nous poserons toujours la question du bien fondé de ce que nous envisageons de bien pour l'autre, et si c'est souvent une erreur, nous saurons être réactifs aux signes et expressions exprimés, manifestés.

Nous travaillerons avec les familles, les amis et les personnes désireuses de rendre visite ou de venir à la rencontre des habitants de ce foyer. Elles pourront fréquenter un lieu dédié, une salle de réception, spécialement aménagée à cet effet. Nous les y accueillerons avec plaisir.

Pour le personnel, vecteur important de toutes les mises en œuvre, un volume dédié a été également réfléchi; offrir un espace d'échanges, de pause, de prise de repas et de rencontre est créé, il s'avère hautement nécessaire.

Dans le cadre des ressources humaines, notre prima est que le personnel qualifié recruté s'implique dans une dynamique communicante avec les personnes hébergées, et entretienne des relations fréquentes avec la structure existante. Si le projet suppose pour les résidents un chacun chez soi nécessaire, il énonce fortement le principe d'un non cloisonnement entre les services.

Pour conclure, nous imaginons ce projet de création comme un lieu de proximité où la personne pourra vivre en même temps son âge et son handicap, garder des liens avec son environnement social habituel. L'aider tout en valorisant l'aspect animation, projet de vie commun et individuel.

Je remercie aujourd'hui tous les partenaires qui se sont joints par leurs encouragements, leurs idées, à ce projet. Ce dernier s'inscrit bien, nous semble-t-il, dans les programmes d'actions définis par les diverses volontés politiques et autorités compétentes. Nous en témoignerons de notre mieux, de toutes nos forces, toujours au service des personnes qui nous sont confiées et que nous accompagnerons, puisque c'est la mission qui nous est confiée et que nous avons choisie.

QUELQUES DATES

Avis favorable du CROSMS Permis de construire obtenu le Arrêté d'autorisation à 80 places

Coût des travaux

Début des travaux, 26/03/2009, fin prévue septembre 2010

Accueil des résidents 1/10/2010.



Concernant le foyer existant, 50 personnes, moyenne d'âge 43 ans, la plus jeune a 24 ans, la plus âgée 65 ans.

Les handicaps sont : troubles mentaux, psychose, autisme, handicap psychique, trisomie, épilepsie et autres troubles associés.

Nous proposons un accompagnement 365 jours sur 365 jours.

Tout au long des journées, nous proposons une vingtaine d'ateliers tels que marche, gym douce, piscine, poney, basket, jardinage, couture, cuisine, bois, rotin, musette, danse, activités motrices, poterie, fleurs, musique, éveil des sens, atelier journal et photos, accueil, sport, esthétique, etc...

Daniel STROZIK, Directeur de l'établissement



Atelier Musique



30 juin 2007 - journée solidarité

25/05/2007

11/03/2008

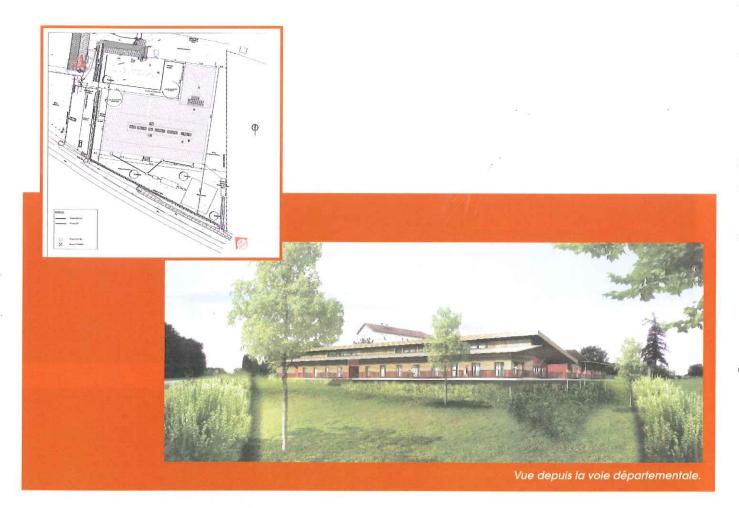
5 320 000 €

2/09/2008

L'extension du Foyer d'Adultes Médicalisé Saint Joseph

Ces vues sont issues du dossier de permis de construire.





Infos utiles

Mairie de Beaupont

04 74 51 21 62

Fax 04 74 51 24 77

e-mail: mairie.beaupont@wanadoo.fr Secrétariat ouvert au public les lundi, mardi, ieudi, vendredi et samedi de 9h à 12h

En cas d'incident de petite gravité (nid de guêpes, frelons..) appeler le pompier de votre Ou la présidente **Karen Mikoff** au

06 42 90 65 96

04 74 51 20 95

Communauté de Communes du

Canton de Coligny

Samu Bourg en Bresse

Pompiers

quartier

Gendarmerie

Brigade de Coligny

04 74 42 04 76

Tél. 04 74 30 11 29

18

15

Direction Départementale des Territoires

Antenne Bresse Revermont

Bourg en Bresse

Garderie périscolaire

« Les P'tits Beaudoms »:

04 74 45 63 37

Service des eaux **SOGEDO**

Saint-Amour 03 84 48 83 37

ERDF service dépannage

Montrevel en Bresse 0810 333 001

Trésor public Montrevel en Bresse 04 74 25 40 59

Paroisse:

Père Laurent Goy, curé de Coligny 04 74 30 10 88

Correspondants presse

La Voix de l'Ain - Marie-Noëlle GOULY 04 74 51 25 19

Le Progrès - Andrée BERNARD

04 74 51 29 23

Ecole primaire BEAUPONT 04 74 51 20 63 **Ecole primaire DOMSURE** 04 74 51 26 70

Brigade de Montrevel en Bresse Tél. 04 74 30 83 55 est ouverte tous les jours en semaine de 8 à 19 h

Le dimanche et les jours fériés de 9 à 12 h et de 15 à 19 h

Tarifs

Tarifs de location salle des fêtes

Apéritifs et vins d'honneur :

 Particuliers de la commune : 30.49 € - y compris cuisine et verres
 Particuliers extérieurs : 45.73 € - y compris cuisine et verres
 Manifestations sociétés locales : 76.22 € - y compris cuisine et vaisselle Soirées dansantes sociétés locales : 106.71 € – y compris cuisine et vaisselle Repas:

Résidents de la commune : salle **76.22 €** , cuisine **15.24 €** , vaisselle **15.24 €** , journée supplémentaire

- Non résidents de la commune ; salle $91.47 \in$, cuisine $15.24 \in$, vaisselle $15.24 \in$, journée supplémentaire 30.49 €

Pour les soirées dansantes et les repas, une caution de 300 € sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurances responsabilité civile.

Cimetière communal

- Concession terrain pour 2 m²

10 ans: 42 €30 ans: 102 € 50 ans: 180 €

La pose d'un caveau implique l'achat immédiat d'une concession de terrain

- Concession case colombarium - 2 urnes maxi

• 15 ans : 252 €

Les noms des défunts pourront être inscrits aux frais des familles sur les cases. Pas de dépôt de fleurs

- Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 30 €

Pas de plaques, pas de dépôt de fleurs

Cadastre

Pour la délivrance d'extraits de plans cadastraux : habilitation exclusive du service du cadastre – rue Charles Tardy à Bourg en Bresse – 04 74 32 71 39.

Service national - Recensement

Les jeunes français et françaises doivent se faire recenser en mairie à leur 16ème anniversaire. Cette formalité obligatoire est à accomplir par l'intéressé (e) ou son représentant légal.

L'attestation de recensement délivrée est nécessaire à l'inscription aux examens et concours, permis de conduire... inscription automatique sur les listes électorales.

Liste électorale politique

Les demandes d'inscriptions sont reçues en mairie toute l'année. N'attendez pas le 31 décembre pour vous inscrire. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Collecte des ordures ménagères

A la porte du domicile, tous les mardis matins.

La déchetterie à Pirajoux

Thierry Mayer, gestionnaire Tél. 04 74 47 32 14

Horaires d'ouverture

	lundi	mercredi	vendredi	samedi
Hiver Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	14h-17h	9h30-12h 14h-17h	14h-17h	9h30-12h 14h-17h
Eté Du 1º' avril au 30 septembre	14h-18h30	9h30-12h 14h-18h30	14h-18h30	9h30-12h 14h-18h30

Information sur les déchets d'équipements électriques et électroniques :

Suite à la parution du décret n° 205-829 du 20 juillet 2005, la communauté de communes vous rappelle l'obligation de ne pas se débarrasser des déchets d'équipements électriques et électroniques avec les déchets ménagers,

Votre distributeur, qu'il soit un artisan commerçant ou un grand magasin doit vous reprendre gratuitement votre ancien appareil pour l'achat d'un neuf dans la limite de la quantité et du type d'équipement. A défaut, vous pouvez les déposer à la déchetterie gratuitement.

Sont concernés par cette disposition, tous les appareils électroménagers petits et gros (sèchecheveux, grille-pain, cuisinière, réfrigérateur, machine à laver...), les téléviseurs, ordinateurs, téléphones, consoles de jeux...

Une nouveauté, les DASRI:

La déchetterie devient un point de collecte pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux du particulier en auto traitement. Renseignements préalables à prendre auprès de Thierry Mayer.

Points d'apport volontaire

Deux dépôts sont à votre disposition: l'un au bas du village (en bordure de la voie communale n° 2, derrière la plateforme de l'ancienne laiterie), l'autre au nord de la commune en bordure du Solnan sur le CD n° 56 au lieu-dit «Le Biolay».

Pendant les travaux d'élargissement du pont du Biolay (4 janvier-30 avril), les points d'apport volontaire sont déplacés sur la voirie de la zone d'activités du Biolay.

Merci de veiller au respect de ces environnements. Ne pas déposer ou laisser traîner cartons et emballages à proximité.

Composteurs

La communauté de Communes met à disposition des ménages des composteurs individuels en bois pour vos déchets de cuisine et de jardin à tarif très préférentiel (35 € l'unité). Se renseigner en mairie ou auprès de la communauté au 04 74 42 04 76



Pièces administratives Comment vous les procurer?

Carte nationale d'identité sécurisée - Durée de validité : 10 ans

Fournir:

- extrait d'acte de naissance avec filiation complète (délivré dans la commune de naissance
- durée de validité 3 mois)
- 2 photos d'identité identiques et récentes aux nouvelles normes administratives : la tête nue, de face et sur fond clair (noir et blanc non obligatoire), sans sourire
- 1 justificatif de domicile récent (EDF, Eau, loyer, avis d'imposition, téléphone...)



Les demandes doivent être déposées par les intéressés en personne (prise d'empreinte et signature).

La délivrance de la carte nationale d'identité est gratuite. Durée de validité : 10 ans.

En cas de non présentation de la carte nationale d'identité lors de son renouvellement, produire 25 euros en timbres fiscaux.

Passeport biométrique

Le règlement européen du 13 décembre 2004 impose aux Etats membres la mise en place des passeports biométriques à la place des passeports électroniques. Depuis le 28 avril 2009, 24 communes de l'Ain ont été dotées d'un dispositif de recueil des données pour numériser les photos et empreintes des demandeurs; Les communes les plus



proches : Bourg en Bresse, Coligny, Montrevel en Bresse, Péronnas, Viriat. Il est également possible de se rendre dans un autre département, à Saint Amour par exemple.

Seules ces communes sont désormais habilitées à vous communiquer la liste des pièces à fournir. Il est conseillé de prendre rendez-vous.

Fiche individuelle d'état civil – remplacée par la photocopie de la carte nationale d'identité ou extrait de naissance

Fiche familiale d'état civil – remplacée par la photocopie du livret de famille

Extrait d'acte de naissance – à la mairie du lieu de naissance

Extrait d'acte de mariage – à la mairie du lieu de mariage

Extrait d'acte de décès – à la mairie du lieu de décès ou la mairie du domicile du défunt lors du décès (transcription)

Sortie du territoire - pour les mineurs

A la mairie du lieu de domicile

Conciliateur

Permanence en mairie de Coligny le 2ème jeudi du mois de 14 h 30 à 17 heures. Sur rendez-vous au 04.74.30.10.97

Assistantes sociales

Service Social de Coligny rattaché à la Maison Solidarité Bresse

Conseil Général de l'Ain, 52 grande rue à Montrevel en Bresse : 04 74 25 68 00

Françoise CHRETIEN au 04 74 25 40 88

ou 04 74 30 10 50

Sur rendez-vous en mairie de Coligny le mardi matin

Pour les personnes relevant de la MSA:

Antenne installée dans l'ancien hospice de Saint Trivier de Courtes.

Contact: Véronique FELIX au 04 74 30 72 86

Demande d'aide sociale

Les dossiers de demandes d'aide sociale : Allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide ménagère à domicile, aide sociale à l'hébergement, ... peuvent être retirés en mairie.

Les dossiers complets sont obligatoirement à déposer à la mairie sauf pour les demandes d'APA qui doivent être transmises directement aux services du Conseil Général, Maison Solidarité Bresse, 52 bis grande rue, BP 46 01340 MONTREVEL EN BRESSE.

Don du sang - un geste pour la vie

Toute personne désireuse de donner son sang peut

prendre contact avec l'amicale des donneurs de sang Beaupont – Domsure. Jacky PETITJEAN est l'actuel président. Domicilié à Coligny, on peut le contacter au 04 74 30 16 09.



Merci aux généreux donneurs. N'hésitez pas à les

rejoindre aux collectes de secteur indiquées sur le calendrier des fêtes 2010

Association de portage de R.E.P.A.S.

Repas Portage Assistance Service

Rôle de l'association :

Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions. Le portage d'un repas chaud est proposé le midi, du lundi au vendredi. Les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et portés à domicile par une équipe de bénévoles.

Lorsque vous utiliserez le service pour la première fois, vous pouvez vous adresser à la responsable locale Eliane VITTE au 04 74 42 70 21 qui vous donnera tous les renseignements utiles.

Pour commander vos repas, appelez 24 h à l'avance au numéro suivant : 04 74 25 85 86

Président :

Docteur Philippe CATHERINE 01270 COLIGNY

04 74 30 16 03

L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE

A.D.M.R. **Bresse-Revermont** Aide à Domicile en Milieu Rural

Présidente:

Anne-Marie PIN 01370 MEILLONNAS

04 74 51 33 70

Bureau de l'association:

grande rue 01370 ST ETIENNE DU BOIS 04 74 25 85 37

Permanences:

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h - 13h30 à 16h30



A.D.A.P.A.

d'Aide Association aux Personnes Agées 10 rue Pavé d'Amour à BOURG EN BRESSE 04 74 45 51 70

Permanence en mairie de Coligny les 2ème et 4ème mardis de 14h à 15h30

C.L.I.C. des Pays de Bresse

Centre local d'information et de coordination gérontologique

Espace de la Carronnière Route de Chalon 01560 SAINT TRIVIER DE COURTES

Contact:

Céline MICARD

04 74 30 78 24

Fax:

04 74 30 35 30

E-Mail: clicpaysdebresse@orange.fr

Permanences:

Au foyer soleil à Marboz, 3ème mardi du mois de 9h à 12h 04 74 42 02 14 A la mairie de Coligny,

3ème mardi du mois de 13h30 à 16h30

CAF de l'Ain – Allocations Familiales

Tél. 0 820 25 01 10

Site internet www.ain.caf.fr



rSa sur le site:

www.caf.fr

2 Appelez le numéro unique rSa dans l'Ain pour l'étude de votre dossier :

> 0820 25 01 10* * 0.112 €/mn

AGIR sur la solidarité

AIN DOMICILE SERVICE

anciennement Ain Aide Service

Responsables de secteur Bresse Revermont :

Maude Lacroix

04 74 21 42 52

Nathalie Bertrand

06 83 98 46 17

Siège:

Ain Domicile Services - Immeuble « Le Talisman » 1133 Avenue de Lyon - 01960 PERONNAS.

Responsable de service : Véronique Favier

Téléphone :

04 74 21 42 52 04 74 21 59 46

Fax: Permanences:

Au Foyer Soleil à Marboz

04 74 42 02 14

lundi et jeudi de 14h à 17h

A la mairie de Coligny le mardi de 10h30 à 12h

aas.bourg@wanadoo.fr

Infos utile

Brûlage des déchets végétaux par les particuliers

Extrait de l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005

L'article 84 du règlement sanitaire départemental est modifié comme suit :

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits...

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible. Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers dans les communes rurales (population inférieure à 2 000 habitants au dernier recensement) et dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants (uniquement hors agglomération).

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) sur les végétaux pouvant être brûlés :

- Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.
- L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion du bois est interdite.

b) sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- A l'exception de cette période, le brûlage de végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

- Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.
- Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.
- Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.
- Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1 er Mars au 30 Septembre.
- Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

- Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.
- Le brûlage est interdit les jours de grand vent.
- En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions spécifiques prévues par arrêté préfectoral.

Des copies de cet arrêté sont à votre disposition en mairie.



Bruits de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Propriétaires et possesseurs d'animaux : il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens....

Travaux de bricolage et de jardinage : Les particuliers sont autorisés à utiliser des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) uniquement aux horaires suivants :



- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de civisme pour le bien-être de chacun d'entre nous.

Divagation des animaux domestiques

Il est rappelé que la divagation des animaux domestiques est interdite et passible d'amende. Les propriétaires sont priés de se conformer à la réglementation.

Extrait de l'arrêté municipal du 21 novembre 2002

ARTICLE 1 er - Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique ou dans les espaces ouverts au public, seuls ou sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients d'ordures ménagères.

ARTICLE 2 - Les chiens ou chats circulant sur la voie publique ou dans les espaces ouverts au public, même accompagnés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de

métal, le nom et le domicile du propriétaire, ou identifié par tout autre moyen agréé. Ils seront obligatoirement tenus en laisse.

ARTICLE 3 - Il est formellement interdit de laisser les chiens ou chats pénétrer sur les terrains de sport ou sur les aires de jeux.



Chiens dangereux - une réglementation renforcée

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 relative aux mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux renforce les obligations des propriétaires de chiens dangereux.

Définition des chiens dangereux :

Chiens de 1 ère catégorie ou chiens d'attaque (Pit-bulls, Boerbulls, Tosa inu)

Chiens de 2ème catégorie ou chiens de garde et de défense (chien de race Strattfordshire terrier, American Strattfordshire terrier, Rottweiler et Tosa)

Obligations des propriétaires :

Les propriétaires ou détenteurs d'un chien dangereux ont obligation de faire procéder à l'évaluation comportementale de leur animal auprès d'un vétérinaire agréé, de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, d'être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire.

La réglementation sur les animaux domestiques et chiens dangereux est consultable en mairie ou sur le site internet de la préfecture de l'Ain : www.ain.pref.gouv.fr - rubrique réglementations diverses - chiens dangereux.

Loi sur l'eau - forages domestiques

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les forages domestiques, existants ou futurs. Cette obligation vise à renforcer la protection du milieu naturel. Elle répond à une préoccupation environnementale (la déclaration doit faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur les nappes phréatiques) et à un enjeu de santé publique.

A l'inverse de l'eau fournie par le réseau public, l'eau provenant des forages domestiques ne fait pas l'objet d'un suivi sanitaire. Il faut donc s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Depuis le 1 er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est-ce qu'un forage à usage domestique?

Selon le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit a'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'està-dire: Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes rési-



DÉCLAREZ LE!

dant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes; En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m3 d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1 er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus

Le formulaire de déclaration Cerfa 13837-01 peut être retiré en mairie ou téléchargé : www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr Le formulaire complété devra être déposé à la mairie.

Aides à la restauration des toitures ou façades



SYNDICAT MIXTE BRESSE / REVERMONT VAL DE SAÔNE Vous souhaitez restaurer votre toiture, votre façade.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment de logement au centrebourg,

Le Contrat de Développement Rhône-Alpes Bresse-Revermont-Val de Saône approuvé par le Conseil Régional prévoit, dans son action n° 12.0 « revitaliser et favoriser la mise en valeur environnementale de l'habitat dans les centres-bourgs » un soutien financier pour les propriétaires qui souhaitent restaurer la façade ou la toiture de leur habitation.

Priorité est donnée aux bâtiments construits avant le 31 décembre 1970. Les commerces, locaux professionnels et tous types de dépendances, ne sont pas éligibles. Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

L'aide régionale s'élève à 8 €/m², soit 800 € pour 100 m² maximum de façade ou toiture traitée, par bâtiment ; la participation communale est de 4 €/m², 400 € pour 100 m² maximum.

Un premier appel à projet est ouvert jusqu'au 31 mars 2010.

Un second appel à projet sera lancé au cours du dernier trimestre 2010.

Pour tout renseignement, contacter la mairie.

Quel mode d'accueil pour vos enfants

Le multi-accueil Caramb'ole et la micro-crèche Car'hibou

La Communauté de Communes du Canton de Coligny met à votre disposition 2 structures Petite Enfance :

• un multi-accueil Caram'bole sur la RD 28 au lieu dit « le Poisiat » à Bény

• une micro-crèche Car'hibou « au bourg » à Domsure juste en face de l'école maternelle.



Ces deux structures peuvent accueillir vos enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, occasionnellement ou régulièrement du lundi au vendredi.

Les équipes d'encadrement sont composées d'auxiliaires de puériculture et d'agents titulaires du CAP Petite enfance.

Pour les diriger, une Infirmière Puéricultrice cadre de santé est vigilante pour offrir à vos enfants un accueil de qualité prenant en compte chaque rythme différent dans une atmosphère familiale respectueuse de l'environnement.

Un projet éducatif privilégie l'éveil sensoriel de vos enfants ainsi que la découverte de leur milieu de vie. Des repas cuisinés sur place chaque jour, adaptés à chaque âge et utilisant des produits frais de saison, permettent à vos enfants d'affiner leur goût.

Un tarif horaire en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge est appliqué.

Des réunions « débat à thème » vous sont proposées en cours d'année.

Vous, parents, pouvez participer activement à la vie des structures en adhérant au conseil d'établissement.

Renseignements et inscriptions auprès d'Isabelle Badoux au 04 74 30 41 53



Le Relais Assistantes Maternelles caRAMel

Le relais caRAMel est une structure intercommunautaire, initiée fin 2005 par la Communauté de Communes de Treffort en Revermont (CCTER) en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Coligny (CCCC). Il couvre 21 communes.

CaRAMel est un service gratuit de proximité pour les tous petits, les parents et les assistantes maternelles. Ce service, qui n'est pas un mode de garde, a été créé pour faciliter la vie des parents ainsi que celle des assistantes maternelles indépendantes.

Les missions du relais

Les parents	 > Vous aider dans vos démarches de recherche d'un mode de garde (liste des professionnelles disponibles). > Vous informer sur votre fonction d'employeur, vos droits et vos devoirs (contrats de travail, calcul de la mensualisation). > Vous permettre de rencontrer d'autres parents afin d'échanger et de partager vos expériences.
Les Assistantes Maternelles	 > Vous informer sur vos droits de salarié (e)s > Vous mettre en relation avec une famille en recherche d'un mode de garde > Vous sortir de votre isolement, en rencontrant d'autres professionnels (elles) pour échanger sur votre activité > Vous permettre de participer gratuitement à des formations, des réunions et des débats sur des thèmes de votre choix > Vous conseiller dans différentes démarches > Vous louer du matériel de puériculture et des jeux diversifiés
Les enfants	 > Pour se faire de nouveaux copains > Découvrir de nouveaux jeux > Pratiquer des activités diverses
Les candidates à l'agrément	 > Vous informer des démarches à effectuer pour obtenir l'agrément du Conseil général de l'Ain > Vous soutenir dans votre projet

Depuis janvier 2010, le relais bénéficie d'une salle d'animation et d'un bureau au sein du pôle petite enfance à Bény, au lieu-dit « Le Poisiat ».

Vous pouvez contacter **Carmen Pereira**, animatrice responsable du relais, au 04 74 42 33 04 ou 06 24 67 90 49.

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

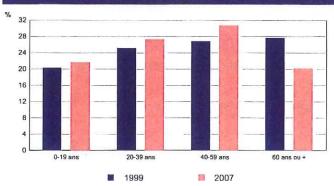
Population

	2007	1999
Population	560	492
Part des hommes (%)	47,7	50,0
Part des femmes (%)	52,3	50,0

Depuis 1999, la population a augmenté de 68 habitants, soit une progression de 13,8%.

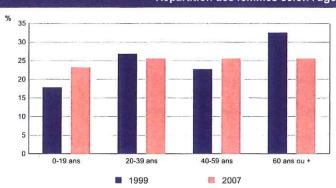
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge



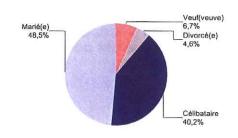
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	524
la même région (%)	92,9
la même commune (%)	74,8
le même logement (%)	67,9
une autre région ou à l'étranger (%)	7,1

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 Exploitation principale

Type d'activité

	2007	1999
Population	560	492
Actifs	288	180
Actifs occupés (%)	49,6	34,6
Chômeurs (%)	1,8	2,0
Inactifs	272	312
Retraités ou pré-retraités (%)	22,3	28,3
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	3,9	5,9
Autres inactifs (%)	22,3	29,3

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Population active

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	288	178
Population active occupée	278	168
Chômeurs	10	10
Taux d'activité (%)	80,2	58,0
Taux de chômage (%)	3,5	5,6

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	218	193
Part des ménages d'une personne (%)	28,9	31,1
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	58,7	48,7
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3

Depuis 1999, la commune compte 25 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 13,0%.

Parc des résidences principales

2007

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	SECTION CONTRACTOR	
1-12 Comment of the state of th	2007	1999
Ensemble des logements	273	246
Résidences principales	218	193
Part dans l'ensemble des logements (%)	79,9	78,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	39
Logements vacants	24	14

 Ensemble des résidences principales dont
 218
 193

 - part des maisons (%)
 89,4
 94,8

 - part des appartements (%)
 10,6
 3,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

La commune compte 27 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 11,0%.

Caractéristiques des résidences principales

2007	1999
218	193
79,4	75,6
18,8	14,5
57,8	24,9
11,5	///
	218 79,4 18,8 57,8

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

Ancienneté d'emménagement	2007
dans la résidence principale : - depuis moins de 5 ans (%)	27,5
- de 5 à 9 ans (%)	17,0
- 10 ans ou plus (%)	55,5
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	20

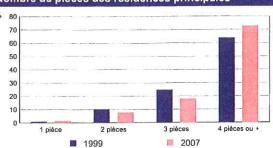
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 Exploitation principale

Equipement des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	218	193
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	96,8	95,3
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	92,2	83,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

2007	1999
4,3	4,1
4,4	4,1
3,4	2,5
	4,3 4,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

Historique des Maires de Beaupont

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XIe siècle. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins ou de conseillers.

Pendant la révolution française, l'assemblée nationale vote une loi, le 14 décembre 1789, qui créé et désigne les communes comme la plus petite division administrative en France. Elles se substituent aux paroisses sous l'Ancien Régime. Le 20 septembre 1792, les registres des naissances, mariages et décès, tenus jusqu'alors par le curé de la paroisse, sont mis sous la responsabilité du maire. Un mariage civil est institué et commence à être célébré dans les mairies. La phrase « Au nom de la loi » remplace « Au nom de Dieu ».

De 1790, date de création des communes, à l'année 1830, c'est le préfet qui avait le pouvoir de désigner les conseillers. De 1831 à 1848, sous le règne de Louis Philippe, les électeurs les plus imposés de la commune pouvaient désigner les conseillers, à raison de 10 % de la population.

<mark>Ju</mark>squ'en 1851, les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 <mark>000 hab</mark>itants. Les ma<mark>ires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus continuent d'être nommés <mark>par le</mark> préfet.</mark>

De 1851 à 1871, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour une durée de 5 ans à partir de 1855. Depuis 1871, les maires sont élus par le conseil municipal. Pour les chefs-lieux et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet.

Ge n'est que le 28 mars 1882 qu'une loi sur l'organisation municipale (encore en vigueur) est votée. Elle régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). La loi du 5 avril 1884 fixe le mandat à quatre ans, durée portée le 10 avril 1929 à six ans. Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2 000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2 000 habitants sont élus par le conseil municipal.

Le maire est le premier magistrat de sa commune, il est le représentant de l'Etat. Il est également officier de l'Etat Civil.

Au 1er mars 2008, la France comptait 3<mark>6 783 co</mark>mmunes dont 36 571 en France métropolitaine. Le département de l'Ain comprend 419 communes.

Les dates qui suivent sont les dates d'installation des conseils municipaux.

Création de la commune de Beaupont. Le nom de Beaupont vient vraisemblablement de Pont la Ringe qui permettait de joindre Coligny à Beaupont et de Beauvoir, devenu hameau de Bevey. Le Sieur François Laurent Daujat en est le premier maire ; il serait le descendant de Claude Daujat de la paroisse de Coligny et qualifié d'honorable.

1807 et 1812 Maire : François Laurent Daujat

Adjoint: Philibert Morel

7 juillet 1816 Maire : François Laurent Daujat

Adjoint : Le Sieur Jean Louis Daujat

Ils ont prêté serment : « je jure et promets à Dieu,

de garder obéissance et fidélité au Roi... »

15 mars 1819 Le Sieur Joseph Morel est nommé adjoint en remplacement

du Sieur Jean Louis Daujat, démissionnaire



10 août 1821

Maire : Jean Louis Daujat

Adjoint: Joseph Morel

16 mars 1823

Le Sieur Joseph Morel est nommé maire en remplacement du Sieur Daujat, démissionnaire.

Le Sieur Denis Michel est nommé 1er adjoint.

Début avril 1828

Maire: Pierre Joseph Daujat, 56 ans

Fin janvier 1831

Maire : Denis Joseph Gollet, 43 ans Adjoint : Joseph Gonstantin Michel

8 février 1838, 21 juin 1840, 22 novembre 1840, 20 juillet 1843

Maire : Denis Joseph Gollet Adjoint : Joseph Gonstantin Michel

Suite à la loi du mois d'août 1830, le maire prête serment :

« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle

et aux lois du Royaume. »

12 juillet 1846, 30 avril 1848 - Le conseil municipal est composé de 6 élus.

Maire : Denis Joseph Collet Adjoint : Joseph Constantin Michel

11 août 1848

Les conseillers sont désormais élus par les citoyens de la commune. Ils sont au nombre de 12.

Maire : Denis Joseph Collet Adjoint : Joseph Constantin Michel

Le maire et son adjoint prêtent serment devant le conseil municipal : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président, »

17 novembre 1851

Décès de Denis Joseph Collet, maire. L'intérim est assuré par Joseph Constantin Michel,

2ème adjoint, qui ne prête serment que le 26 avril 1852.

15 juillet 1852

Maire: Denis Joseph Victor Bouchoux, 32 ans

Adjoint : Joseph Constantin Michel

Le maire et l'adjoint prêtent serment devant le conseil municipal : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

10 juin 1855 et 14 août 1860

Maire : François Gergondet, 64 ans

Adjoint : Joseph Constantin Michel

Prestation de serment des maire, adjoint, conseillers municipaux : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

1er février 1864

Décès de François Gergondet, maire.

26 août 1865

Maire: Joseph Constantin Michel, 60 ans

Adjoint : François Xavier Gergondet (fils de François Gergondet)

25 septembre 1868

Maire : François Xavier Gergondet, 43 ans, suite au décès de Joseph

Constantin Michel, maire, le 21 juillet 1868

Adjoint : Alexandre Emile Michel, installé le 6 décembre 1868



18 juillet 1869

Maire : Alexandre Emile Michel, 29 ans, suite à la démission de François Xavier Gergondet qui

devient adjoint. Alexandre Emile est le fils de Joseph Constantin Michel.

31 août 1870

Maire : Alexandre Emile Michel
Adjoint : François Xavier Gergondet

Lors de la guerre de 1870, suite à la défaite de Sedan, la Illème République est proclamée le 4 septembre 1870. Louis <mark>Gambetta, député républicain, prend le Ministère de l'Intérieur, révoque les préfets du Second Empire et nomme à leur place des militants républicains, avocats ou journalistes, d'où le document qui suit :</mark>

Extrait des registres des arrêtés de la préfecture du Département de l'Ain

Bourg en Bresse, le 21 septembre 1870

Le Préfet de l'Ain,

VU les pouvoirs qui nous sont délégués par le Gouvernement de la défense nationale, ARRETONS :

Article 1er : Le maire et l'adjoint de la commune de Beaupont sont relevés de leurs fonctions.

<u>Article 2 : Le conseil municipal de cette commune est dissous.</u>

Article 3 : L'administration de la commune est confiée à une commission municipale composée d'Eug<mark>ène Carron, meunier, François Xavier Gergondet, adjoint, Denis Joseph Victor Bouchoux, Denis Collet, Denis Joseph Poncet et Maurice Morel. Article 4 : Gette commission se réunira sans retard sous la présidence du doyen d'âge pour élire à la majorité des suffrages exprimés ceux de ces membres qui devront remplir les fonctions de maire et d'adjoint de la commune.</mark>

23 septembre 1870

Maire: Denis Joseph Victor Bouchoux

Adjoint : Eugène Carron

10 février 1874

Maire : Denis Joseph Victor Bouchoux

Adjoint: Joseph Guichon

10 novembre 1875

Maire: Joseph Félix Ferdinand Michel, 31 ans

suite au décès de Denis Joseph Victor Bouchoux, maire, le 10 octobre 1875 à l'âge de 55 ans.

8 octobre 1876

Maire: Joseph Félix Ferdinand Michel

Adjoint : Joseph Guichon

21 janvier 1878

Maire: Joseph Félix Ferdinand Michel

Adjoint: Prosper Ferdinand Vitte

23 janvier 1881, 18 mai 1884 et 13 mai 1888

Maire : Joseph Félix Ferdinand Michel

Adjoint: Joseph Guichon

15 mai 1892

Maire : Joseph Félix Ferdinand Michel

Adjoint: Ferdinand Girard

12 mars 1893, suite au décès de Monsieur Michel, maire, le 7 février 1893

Maire: Emile Landry, 43 ans

<mark>17</mark> mai 1896, 20 mai 1900, 15 mai 1904, 17 mai 1908

Maire : Emile Landry Adjoint : Ferdinand Girard

19 mai 1912

Maire : Emile Landry

Adjoint: Ferdinand Guillot

10 décembre 1919

Maire: Ferdinand Guillot, 55 ans

Adjoint : Jules Chanel



17 mai 1925

Maire: Ferdinand Guillot

Adjoint : Joseph Chanel (fils de Jules Chanel)

15 janvier 1928, suite au décès de Ferdinand Guillot, maire, le 21 novembre 1927, puis 19 mai 1929

Maire : Joseph Chanel, 33 ans Adjoint : Alexandre Mégard

27 avril 1935

Maire : Joseph Chanel

Adjoint : Henri Chêne

Séance du 5 novembre 1944 - La période qui traverse le pays, durant la seconde Guerre Mondiale, amè<mark>ne la France à revoir sa gouvernance. Nous assistons à une fonction de président, désigné, et de maire en la personne de Marcel Litras.</mark>

18 mai 1945

Maire: Joseph Chanel

Adjoint : Marcel Litras

Face aux précédents évènements, on peut imaginer que la situation s'apaise puisque Joseph Chanel retrouve ses fonctions de maire.



Maire : Joseph Chanel Adjoint : Henri Duc



Joseph Chanel

12 mars 1971

Maire: Camille Germain, 53 ans

Adjoint: Lucien Putin

Lors de cette mandature, le conseil municipal décide la création

d'un poste de 2ème adjoint : Raphaël Morel

26 mars 1977

Maire: Camille Germain

1er adjoint : Gérard Coulon ; 2ème adjoint : Michel André

Lors de cette mandature, André Michel passe 1er adjoint en 1978 ;

Valentin Belleraut devient 2ème adjoint

14 mars 1983

Maire : Camille Germain 1er adjoint : Michel André

2ème adjoint : Valentin Belleraut

19 mars 1989

Maire : Camille Germain 1er adjoint : Marcel Beisson 2ème adjoint : Valentin Belleraut

3ème adjoint : Georges Gouly

17 juin 1995

Maire: Georges Gouly, 44 ans 1er adjoint: René Putin 2ème adjoint: Robert Gre<mark>nier</mark> 3ème adjoint: Christian Morel

16 mars 2001

Maire : Georges Gouly 1er adjoint : René Putin 2ème adjoint : Christian Morel 3ème adjoint : Colette Lombard

14 mars 2008

Maire : Georges Gouly

1er adjoint : Colette Lombard 2ème adjoint : Christian Morel 3ème adjoint : Guy Morel



Camille Germain - 1981



Georges Gouly - 1995









Léo FAVRE 24 avril 2006



Morillou di STEPHANO 16 juin 2006



Naissances

Tiphoine PERRIN 25 septembre 2006





Clément CÄLEN 18 novembre 2006



Louis CHOSSAT 8 janvier 2007



Thibout SIMONET 19 ovril 2007



Comille SIMERAY 7 mors 2008





Margaux MICHEL 2 novembre 2008

Camille VARROT

4 février 2008

Benjamin BERIZZI 17 sept. 2008



Mélanie GERMAIN 18 mai 2008









Dophné GRAPPE-ROLLAND 6 février 2009



Lilou GRAPPE-ROLLAND



6 février 2009



Tom VULIN 1º mai 2009



Morgaux PERRIN 8 mai 2009



Klervie DUVAL 2 juin 2009



Amélia JOUVENCEAUX 9 juin 2009

Alexis VULIN 1er mai 2009



Yanis DEVILLAINE 19 juillet 2009





Loura GREGAUD 24 ooût 2009





Timéo QUILÈS 26 juillet 2009



Justine IMBERT 4 juin 2009













Mariage



18 juillet 2009

Michel DEUMER
&: Danielle DAUCHIN

David CHAUVEL

& Sandrine LONG

19 septembre 2009

Franck DYLBAITYS

& Corinne GUERIN

Ils ont renouvelé leurs voeux lors des noces à l'ancienne à la foire bressane de Coligny

Noces de diamant 5 août 2008

Georgette et Jean SEGUIN 60 ans de mariage Noces d'Or 7 août 2007

Georgette et Gilbert PUVILLANI

50 ans de mariage

Etat civil



2006

Jean-Baptiste FOUILLEUX-DREVET, le 17 février
Eugénie Hélène PERROT veuve BOURGEON, le 3 avril
Jean Claude Robert MICHON, le 10 août
Henri Robert TRONTIN, le 30 août
Roger Léon Joseph DONGUY, le 2 septembre
Charlotte BEFFIEUX veuve COLLET, le 16 septembre
Marcelle Marie RODET veuve MOIRAUD, le 20 octobre
André Robert PAROD, le 11 novembre
Marie France POMAT épouse BOUVARD, le 19 novembre

2007

Hélène Marie Henriette MÂCON, le 6 mars Fernande Joséphine PERDRIX veuve RUFFIN, le 5 juillet Marguerite Armande MOREL veuve BAUD, le 26 octobre Paul Julien PACCOUD, le 3 novembre

2008

Michel Robert FLOCHON, le 22 février

Marcel Victor VIALET, le 28 février

Monique Suzanne Lucie MICHON épouse TAPONARD, le 15 avril

André Gérard LAMBIEL, le 22 avril

Simone Germaine DESBORDES veuve CLERMIDY, le 4 mai

Lucie Marthe VIALET veuve BASSET, le 31 août

2009

Claire Marie-Louise CANARD épouse CHÊNE, le 12 septembre Peter THEILER, le 13 octobre Georges Aimé ECOCHARD, le 31 décembre





Tour de France

Bienvenue au Tour de France 2010!

Samedi 10 juillet prochain, le 97ème Tour de France cycliste traversera pour la première fois notre commune à l'occasion de la 7ème étape qui reliera Tournus à la station des Rousses.

L'itinéraire local - Saint Trivier de Courtes, Saint Nizier le Bouchoux, Cormoz, Beaupont (CD 56 - giratoire A39 – CD 52 avec passage devant la zone d'activité du Biolay - giratoire de La Croix Perron), CD 1 en direction de Domsure, traversée du bourg de Domsure, Saint Amour, Nanc les Saint Amour, Villette...

Les horaires de passage - La caravane publicitaire aux alentours de 12 heures, les coureurs vers 13h50.



BEAUPONT- DOMSURE

	JANVIER
Dimanche 3 Samedi 9 et Dimanche 10 Mardi 12 Dimanche 17 Lundi 18 Samedi 23 Samedi 30 Dimanche 31	Réunion Intersociétés BEAUPONT Sortie neige à Mijoux USDB Don du sang COLIGNY de 14 h 30 à 19 h Choucroute paroissiale DOMSURE Don du sang CORMOZ de 8 h à 9 h 30 Banquet des Conscrits DOMSURE Bal des Conscrits DOMSURE Crêpes des conscrits DOMSURE Loto du Sou des Ecoles DOMSURE
- Announce	FEVRIER
Samedi 6 Dimanche 7 Vendredi 12 Vendredi 19 Samedi 20 Samedi 27	Repas Société de Chasse BEAUPONT à midi à DOMSURE Repas Sainte Agathe DOMSURE « Chez Nathaly » Assemblée Générale Amicale Pompiers BEAUPONT Soirée contes Bibliothèque BEAUPONT Concours de belote USDB DOMSURE Banquet des classes BEAUPONT
	MARS
Samedi 6 Samedi 13 Samedi 20 Dimanche 21	Vente boudin Comité des fêtes BEAUPONT Vente civier comité fleurissement BEAUPONT Banquet des Classes DOMSURE Journée conviviale entretien matériel intersociétés BEAUPONT Assemblée générale Anciens Combattants et cérémonie DOMSURE Cérémonie du Souvenir Anciens Combattants BEAUPONT
AVRIL	
Vendredi 2 Dimanche 11 Mardi 13 Samedi 17 Vendredi 30	Assemblée générale garderie périscolaire « Les P'tits Beaudoms » DOMSURE Vide grenier Sou des Ecoles BEAUPONT Don du sang COLIGNY de 14 h 30 à 19 h Repas des Anciens à DOMSURE offert par le CCAS Fête patronale DOMSURE
MAI	
Samedi 1er Dimanche 2 Samedi 8 Lundi 10	Fête patronale DOMSURE Fête patronale DOMSURE Cérémonies Souvenir Anciens Combattants BEAUPONT/DOMSURE/PIRAJOUX Banquet Anciens Combattants DOMSURE Don du sang CORMOZ de 8 h à 9 h 30

JUIN		
Samedi 5	Concours de pétanque USDB DOMSURE l'après midi 40ème anniversaire club USDB journée Assemblée générale 1 er Bataillon FTP COLIGNY	
Samedi 19	Fête de l'école DOMSURE Concours pétanque restaurant scolaire DOMSURE Kermesse P'tits Beaudoms – repas midi et soir DOMSURE	
Mardi 22 Samedi 26	Don du sang COLIGNY de 14 h 30 à 19 h Concours de pêche amical BEAUPONT et repas bréchets en soirée	
JUILLET		
Vendredi 2 Samedi 3 Vendredi 30 Samedi 31	Journée tennis à BEAUPONT en soirée Repas interne des Pompiers BEAUPONT Fête patronale BEAUPONT Fête patronale BEAUPONT	
AOUT		
Dimanche 1 er Lundi 2 Samedi 28	Fête patronale BEAUPONT Fête patronale BEAUPONT Soirée Poulets de Bresse Amicale Pompiers BEAUPONT	
SEPTEMBRE		
Vendredi 3 Samedi 4 Lundi 6 Mardi 7 Vendredi 10	Assemblée Générale Mosaïque à DOMSURE Voyage des Pompiers BEAUPONT Don du sang CORMOZ de 8 h à 9 h 30 Don du sang COLIGNY de 14 h 30 à 19 h Assemblées Générales Restaurant Scolaire et Sou des Ecoles DOMSURE Repas Anciens BEAUPONT offert par le CCAS	
Dimanche 26	Vente tartes au feu de bois USDB BEAUPONT et DOMSURE	
OCTOBRE		
Samedi 2 Samedi 9	Repas interne pêche DOMSURE « Chez Nathaly » Repas Tartiflette Sou des Ecoles DOMSURE	
NOVEMBRE		
Samedi 6 Jeudi 11	Banquet des Pompiers BEAUPONT Cérémonie du Souvenir Anciens Combattants BEAUPONT & DOMSURE	
Samedi 13 Samedi 20 Mardi 23	Repas interne comité fleurissement BEAUPONT Repas de chasse DOMSURE Don du sang COLIGNY de 14 h 30 à 19 h	
DECEMBRE		
Samedi 11	Soirée illuminations au profit du Téléthon par Comité des fêtes BEAUPONT Repas de Noël du Club Amitié et Loisirs DOMSURE	
Samedi 18	Tirage tombola Comité Fleurissement BEAUPONT	

BEAUPONT (Ain) - Gentre du Village

